

# LES DOSSIERS DE LA DREES

DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES, DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES

NOVEMBRE 2016 /// N° 8

**Laura Castell  
et Christelle Thouilleux  
(INSEE),  
Nathalie Missègue,  
Mickaël Portela,  
et Raphaëlle Rivalin  
(DREES)**

## Ressources et accès à l'autonomie résidentielle des 18-24 ans

Le cheminement vers l'indépendance des jeunes adultes passe par l'accès à un logement autonome, mais aussi l'acquisition de ressources propres.

En 2014, les jeunes adultes de 18-24 ans résidant en France disposent de 9 530 euros de ressources individuelles en moyenne, provenant pour un tiers d'aides familiales. Les jeunes adultes qui poursuivent des études sans exercer d'activité rémunérée ont de faibles ressources individuelles : 4 390 euros en moyenne pour ceux qui résident dans le logement familial et 8 890 euros pour ceux qui l'ont quitté. Ceux en emploi la plus grande partie de l'année ont les ressources individuelles les plus élevées : 14 870 euros quand ils résident chez leurs parents et 16 470 euros pour les autres. À l'opposé, les jeunes inactifs ou au chômage la majeure partie de l'année disposent des plus faibles ressources.

Quitter le nid familial est un processus continu : fin 2014, un jeune de 18-24 ans sur cinq se trouve dans une situation intermédiaire dans laquelle il vit à la fois dans un logement autonome et chez ses parents. 43 % des jeunes adultes ont leur propre logement, mais ils ne sont que 17 % à y résider exclusivement et à financer seuls ce logement. Les parcours sont très différents là aussi selon leur situation d'activité : les jeunes en études, notamment ceux poursuivant des études sélectives ou supérieures, ou ceux issus des milieux favorisés, quittent souvent le domicile parental sans pour autant devenir indépendants vis-à-vis de leurs parents ; les jeunes sortis du système éducatif, eux, attendent généralement d'avoir une situation suffisamment stable pour partir du logement parental de façon indépendante.



# SOMMAIRE

LES DOSSIERS DE LA DREES

## Ressources et accès à l'autonomie résidentielle des 18-24 ans

---

Novembre 2016 /// N°8

Avant-propos .....	4
Les ressources des 18-24 ans en 2014. De fortes disparités liées à la situation résidentielle et aux parcours d'activité.....	7
> <b>Laura Castell (INSEE), Nathalie Missègue, Mickaël Portela et Raphaëlle Rivalin (DREES)</b>	
L'accès à l'autonomie résidentielle pour les 18-24 ans : un processus socialement différencié .....	32
> <b>Laura Castell, Christelle Thouilleux (INSEE) et Raphaëlle Rivalin (DREES)</b>	



# Avant-propos

---

Analyser la situation des jeunes adultes est une tâche complexe, car ils sont bien loin de constituer un groupe social homogène. Cet exercice laisse de nombreuses zones d'ombre lorsque l'on tente d'étudier la classe d'âge des 18-24 ans avec les données disponibles habituellement et il échoue à livrer aux décideurs publics une information complète sur la situation de l'ensemble des jeunes. Que ce soit sur les questions d'emploi, de ressources ou de logement, le dispositif de la statistique publique est imparfait (Guichet, 2013). La lacune principale des sources statistiques habituelles concerne la mesure et l'analyse des ressources des jeunes adultes de moins de 25 ans.

En effet, les ressources des 18-24 ans échappent en grande partie aux données administratives qui alimentent la source de référence en matière de statistiques françaises sur les revenus<sup>1</sup>. Les rattachements au foyer fiscal des parents, la couverture insuffisante des revenus perçus par les apprentis et par les étudiants, exonérés lorsqu'ils se situent en dessous d'un certain seuil, l'accès limité aux prestations sociales de cette tranche d'âge, l'importance des transferts intergénérationnels peu ou pas pris en compte<sup>2</sup>, conduisent à exclure une partie des jeunes de moins de 25 ans du champ de la mesure du niveau de vie et de la pauvreté. Les enquêtes habituelles ne couvrent par ailleurs pas les jeunes adultes vivant en logement collectif, population pourtant non négligeable (7 % des jeunes adultes en 2014 vivent au moins une partie du temps dans ce type de logement) et au cœur des politiques publiques.

Les enquêtes statistiques portant sur les ressources des jeunes se heurtent en outre à un ensemble de limites conceptuelles. La mesure des niveaux de vie, qui se fonde sur une approche par le ménage, plutôt que par l'individu, n'est pas adaptée à la majorité des situations vécues par les jeunes adultes (article 1). Les transferts intrafamiliaux financiers, ainsi que ceux en nature (hébergement, nourriture, prise en compte de certaines dépenses), qui représentent une part essentielle des ressources des jeunes, sont mal pris en compte.

La spécificité de la situation résidentielle des jeunes est également souvent mal appréhendée dans les enquêtes statistiques. Le processus que représente la décohabitation, passant par un départ progressif du domicile parental avec des retours fréquents le temps des vacances ou à la fin de l'année scolaire, ou encore entre deux activités professionnelles, est rarement décrit. Les retours plus durables de certains jeunes qui regagnent le nid familial après un départ initialement envisagé comme définitif sont

---

<sup>1</sup> L'enquête Revenus Fiscaux et Sociaux (ERFS) de l'INSEE.

<sup>2</sup> Le Haut Conseil de la Famille recommande dans son avis adopté le 14 avril 2016 avec le rapport sur les jeunes de 18-24 ans de poursuivre les études menées sur les transferts intrafamiliaux (Haut Conseil de la Famille, 2016).

encore moins couverts. Le passage d'un accès à un logement autonome à la capacité de financer intégralement celui-ci caractérise souvent le mode de transition à l'âge adulte des jeunes Français (Van de Velde, 2008). En outre, les modes de résidence particuliers souvent propres à cet âge de la vie, tels que la colocation, ou les résidences collectives, sont autant d'enjeux de connaissance pour la recherche comme pour les décideurs publics.

Afin de combler ces lacunes, la DREES et l'INSEE ont mis en place en 2014 un nouveau dispositif statistique sur les jeunes adultes de 18 à 24 ans : l'Enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ). Celle-ci a en particulier comme objectif d'approfondir la question de la nature et de l'évaluation des ressources des jeunes. La connaissance de la complexité de la situation résidentielle des jeunes est également au cœur de l'enquête.

Ce dossier rassemble deux articles mobilisant les données de l'ENRJ pour répondre aux préoccupations développées plus haut : celle d'une meilleure connaissance de la composition des ressources des jeunes (le premier article) et d'une compréhension des conditions de logement et des diverses formes d'accès à l'autonomie résidentielle (le second article).

**Laura Castell, Nathalie Missègue, Mickaël Portela et Raphaëlle Rivalin** proposent dans le premier article une réflexion méthodologique sur l'évaluation d'un montant de ressources annuelles et individuelles perçues par les jeunes en 2014 à partir de l'ENRJ. Les multiples changements à l'œuvre entre 18 et 24 ans, y compris au cours de l'année, nécessitent en effet d'adopter une approche infra-annuelle, qui a été retenue pour l'ENRJ. Ainsi, l'enquête recueille et permet de mesurer en première approche des revenus « instantanés », perçus au moment de l'enquête, c'est-à-dire au dernier trimestre 2014. La richesse du questionnement fournit cependant également les informations nécessaires pour compléter cette estimation sur le reste de l'année, sous certaines hypothèses. À partir de celles-ci, les auteurs de ce premier article proposent alors une mesure du montant de ressources pour l'ensemble de l'année 2014, en lien avec la situation résidentielle des jeunes et leur situation d'activité. L'accent est mis dans l'article sur la prise en compte de la complexité de ces situations d'activité. L'analyse des ressources annuelles des jeunes se fonde en particulier sur une typologie permettant de distinguer des situations majoritaires pour l'année : des jeunes déjà sortis du système éducatif majoritairement en emploi ou au contraire au chômage ou inactifs, des jeunes aux parcours professionnels heurtés, des jeunes sortant de leurs études en 2014 vers l'emploi ou bien le chômage, des jeunes encore en études, qui travaillent ou pas.

Ainsi, en 2014, les jeunes résidant en France disposent de 9 530 euros de ressources individuelles en moyenne. Au cours de l'année, plus de la moitié de ces ressources proviennent d'activités rémunérées et près d'un tiers de l'aide familiale. Les jeunes qui résident dans leur propre logement ont des ressources individuelles plus élevées que ceux chez leurs parents, à situation professionnelle comparable. Les jeunes inactifs ou au chômage la majeure partie de l'année sont les moins bien lotis : 4 220 euros en moyenne de ressources individuelles en 2014 pour ceux qui résident dans le logement familial et 7 450 pour ceux qui l'ont quitté. Les jeunes en études toute l'année sans activité rémunérée ont aussi de faibles ressources individuelles, bien qu'un peu plus élevées que celles des jeunes inactifs ou au chômage. Les ressources individuelles sont nettement plus

élevées lorsque les jeunes sont en emploi la plus grande partie de l'année : 14 870 euros quand ils résident chez leurs parents et 16 470 euros pour les autres.

Dans le second article, **Laura Castell, Raphaëlle Rivalin et Christelle Thouilleux** s'intéressent aux conditions de logement des jeunes de 18-24 ans et à leur accès à un logement autonome. Se fondant sur les données nouvelles de l'ENRJ, elles s'inscrivent en ce sens dans une longue tradition d'écrits s'attachant à mieux comprendre ce processus de plus en plus fragmenté du passage à l'âge adulte. L'article brosse un portrait, une photographie fin 2014, de l'autonomie résidentielle des jeunes et des facteurs la favorisant. L'analyse de la situation résidentielle y est détaillée, tant du point de vue du type, des conditions et du confort de logement que des modes de vie. Les auteures distinguent ainsi pour les jeunes adultes trois situations résidentielles et non pas deux, comme cela est habituellement fait : les cohabitants qui vivent exclusivement chez leurs parents, les non-cohabitants qui ne vivent plus du tout chez leurs parents et un statut mixte, les semi-cohabitants, qui vivent en partie chez leurs parents et en partie dans un autre logement. L'aide parentale, souvent essentielle pour l'accès à l'autonomie résidentielle, est en revanche, comme le reste des ressources des jeunes, considérée au moment de l'enquête, et non pas sur l'année, de même que la situation d'activité. Enfin, la mesure des ressources est ici complétée par celle des conditions de vie, avec une analyse d'indicateurs de privations et de bien-être.

Ainsi, les auteures montrent que si 43 % des jeunes de 18 à 24 ans disposent fin 2014 de leur propre logement, seulement 17 % y résident exclusivement et le financent par eux-mêmes. Un jeune sur cinq se trouve dans une situation intermédiaire que constitue la semi-cohabitation, dans laquelle il vit à la fois dans un logement autonome et chez ses parents. Il s'agit d'un passage fréquent pour les jeunes en études : 37 % des étudiants sont semi-cohabitants fin 2014. Le financement parental du logement l'est tout autant : parmi les jeunes en études, 85 % des semi-cohabitants et 60 % de ceux qui résident exclusivement dans leur propre logement bénéficient de cette aide. Les jeunes sortis du système éducatif vivent plus fréquemment chez leurs parents. Certains attendent peut-être le moment propice du départ, c'est notamment le cas des jeunes en emploi permanent. D'autres en revanche, n'ont peut-être pas les moyens de partir. Trois jeunes sur quatre au chômage ou inactifs vivent chez leurs parents. Ils sont les moins aidés financièrement par leurs parents, davantage exposés à des difficultés financières et cela se ressent dans leur bien-être.

## Bibliographie

Guichet C., *Le logement autonome des jeunes*, Avis du Conseil économique, social et environnemental, 2013.

Haut Conseil de la Famille, *Les jeunes de 18 à 24 ans*, Rapport, 2016, avril.

Van de Velde C., *Devenir adulte. Sociologie comparée de la jeunesse en Europe*, Presses universitaires de France, coll. « le lien social », 2008.

# Les ressources des 18-24 ans en 2014

De fortes disparités liées à la situation résidentielle et aux parcours d'activité<sup>3</sup>

---

**Laura Castell, Nathalie Missègue, Mickaël Portela, Raphaëlle Rivalin**

## Résumé

En 2014, les jeunes résidant en France disposent de 9 530 euros de ressources individuelles en moyenne. D'après l'enquête nationale sur les ressources des jeunes, plus de la moitié de ces ressources proviennent d'activités rémunérées et près d'un tiers de l'aide familiale. Ceux qui ne vivent pas exclusivement chez leurs parents ont des ressources nettement plus élevées que ceux qui y résident encore. Les cohabitants ont des ressources annuelles deux fois plus dispersées. Plus jeunes et majoritairement en études ou sans activité rémunérée en 2014, les 10 % des jeunes cohabitants aux plus faibles ressources disposent de moins de 1 430 euros de ressources propres pour l'année.

Les jeunes adultes qui poursuivent des études durant toute l'année sans exercer d'activité rémunérée ont de faibles ressources individuelles : 4 390 euros en moyenne pour ceux qui résident dans le logement familial et 8 890 euros pour ceux qui l'ont quitté. Ceux qui occupent un emploi la plus grande partie de l'année ont les ressources individuelles les plus élevées : 14 870 euros quand ils résident chez leurs parents et 16 470 euros pour les autres. Enfin, les 18-24 ans qui sont inactifs ou au chômage la majeure partie de l'année sont les moins favorisés : quand ils logent chez leurs parents, ils disposent en moyenne de 4 220 euros pour l'année, contre 7 450 euros pour ceux qui résident dans leur propre logement.

---

<sup>3</sup> Une synthèse de cet article est également publiée dans *l'Insee Analyses* n°28 (Castell et al., 2016a).

## Introduction : une enquête spécifique pour appréhender les ressources des 18-24 ans

Les ressources des jeunes adultes de 18-24 ans sont difficilement prises en compte dans les enquêtes existantes. Tout d'abord, les aides parentales, qui constituent un apport important pour cette population, sont mal évaluées dans la plupart des enquêtes. De plus, les situations résidentielles des jeunes adultes (multi-résidence, colocation...), rendent difficile leur rattachement à un ménage en particulier. La vie en communautés (cités universitaires, foyers de jeunes travailleurs...) est même exclue du champ habituel de la plupart des enquêtes de la statistique publique. La période d'accès progressif à l'indépendance n'implique pas nécessairement un partage total de leurs ressources avec leurs parents quand ils vivent encore sous le même toit. Enfin, certaines ressources ne sont pas prises en compte dans les sources statistiques de référence sur les revenus et la pauvreté (revenus issus de l'apprentissage par exemple).

En 2014, la DREES et l'INSEE ont mené conjointement l'Enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ ; encadré 1) afin de répondre aux difficultés méthodologiques depuis longtemps formulées sur la mesure des ressources des 18-24 ans (Herpin et Verger, 1997). Les premiers résultats publiés ont porté sur les ressources mensuelles perçues par les jeunes adultes au moment de l'enquête (Castell et *al.*, 2016b). Cette étude les complète, en proposant une mesure de leurs ressources pour l'ensemble de l'année. Les sources de revenus des jeunes adultes varient en effet au cours d'une année : revenus des « jobs de vacances » ; passage des études à l'emploi, au chômage... Les nombreuses informations disponibles dans l'enquête ont permis d'élaborer une méthode d'annualisation pour mesurer les ressources individuelles de cette population au cours de l'année 2014.

### ➤ Encadré 1 • L'enquête nationale sur les ressources des jeunes

L'Enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ) réalisée par la DREES et l'INSEE permet d'identifier l'ensemble des ressources dont disposent les jeunes adultes pour vivre. Elle s'est déroulée du 1er octobre au 31 décembre 2014 en France métropolitaine, à La Réunion et en Guadeloupe (les données étant par ailleurs repondérées pour être représentatives également de la Guyane et la Martinique).

Le champ de l'ENRJ est ainsi celui des jeunes âgés de 18 à 24 ans au 1er octobre 2014 résidant en France (hors Mayotte), vivant en ménage ordinaire mais aussi en collectivité. Les jeunes vivant en collectivité sont rarement interrogés dans les enquêtes statistiques. Or il s'agit d'une situation fréquente : 7 % des jeunes résident dans les logements collectifs en 2014 (internat, cité universitaire, foyer de jeunes travailleurs, gendarmeries, etc.). Environ 1 200 jeunes vivant en collectivités sont interrogés dans l'ENRJ (dont 1 000 tirés dans un échantillon représentatif des collectivités, les 200 restants correspondant à des jeunes semi-cohabitants, vivant à la fois chez leurs parents et en collectivités).

L'ENRJ repose sur un principe de double interrogation : le jeune et l'un de ses parents, voire les deux s'ils sont séparés. Afin d'interroger avec succès le jeune et ses parents, l'ENRJ a recours à un mode de collecte souple (face-à-face et téléphone) pour assurer une interrogation dans les situations résidentielles les plus diverses. Au total, 5 800 jeunes et 6 300 parents ont répondu à l'enquête. Finalement, 86 % des ménages dans le champ ayant accepté l'enquête comprennent à la fois un questionnaire jeune adulte et au moins un questionnaire parent remplis (soit 5 200 cas).

Le questionnaire destiné aux jeunes adultes recense en détail les ressources dont ils disposent : celles émanant d'activités rémunérées régulières ou occasionnelles, celles correspondant à des transferts sociaux et celles provenant



des transferts monétaires ou en nature reçus des parents ou d'autres ménages (annexe 1). Un questionnaire infra-annuel est développé dans l'enquête du fait des nombreux changements de situation (résidentielle, professionnelle, familiale) au cours d'une année propres à cet âge de la vie. La conception du travail est considérée au sens large, et intègre toute activité rémunérée (avec ou sans contrat de travail, déclarée ou non), les « petits boulots », les jobs de vacances ou toute activité au revenu occasionnel ou faible à partir d'une heure travaillée. En outre, une attention particulière est apportée à l'aide de la parentèle, qui constitue une ressource essentielle pour les 18-24 ans. Un module spécifique lui est consacré. Celui-ci distingue d'une part un financement régulier sans affectation prédéfinie et d'autre part les autres formes d'aides, listées par poste budgétaire (logement ; alimentation ; transport ; habillement ; équipement ; communication ; scolarité ; loisirs ; patrimoine), afin de capter l'ensemble des transferts de la part des parents et ce quel que soit leur montant, leur fréquence et leur nature tout en évitant de comptabiliser plusieurs fois une même dépense.

L'enquête aborde également de multiples thèmes : le logement et les modes de cohabitation des jeunes ; la santé ; les relations entretenues avec les parents ; leurs conditions de vie et les différentes étapes de passage à l'âge adulte. Par ailleurs, l'interrogation des parents permet de recueillir l'ensemble des informations sur les parents par eux-mêmes. L'interrogation des parents permettra par exemple d'étudier le poids que représentent les aides apportées par les parents à leurs enfants âgés de 18 à 24 ans dans le budget de leur ménage.

## Une mesure individuelle des ressources

La mesure habituelle des revenus se fait par une « approche ménage », c'est-à-dire en sommant l'ensemble des revenus des membres du ménage puis, pour calculer un niveau de vie, en les divisant par le nombre d'unités de consommation du ménage. On considère ainsi que les individus d'un même ménage mettent en commun l'ensemble de leurs ressources pour les partager équitablement. Cette approche est toutefois moins pertinente pour les 18-24 ans (Portela et *al.*, 2014). Les spécificités de cette population rendent plus appropriée une mesure individuelle : importance des transferts intrafamiliaux ; notion floue de ménage (colocation, multi-résidence, etc.) ; processus d'accès à l'indépendance financière qui peut conduire les jeunes à garder pour eux une partie de leurs ressources.

Ainsi, au domicile parental, si les jeunes disposent d'un revenu, la mise en commun avec les ressources des parents apparaît très minoritaire. Seul un jeune sur cinq vivant chez ses parents, et dont les ressources ne proviennent pas exclusivement de ces derniers, déclare leur donner régulièrement ou occasionnellement une partie de son revenu<sup>4</sup>. De plus, ces transferts vers les parents sont relativement modestes : ces jeunes adultes versent environ 100 euros par mois, soit en moyenne 11 % de l'ensemble de leurs ressources.

Pour les jeunes qui vivent en couple dans leur propre logement, soit 13 % des jeunes de 18-24 ans, comme dans les autres couples, « les revenus de l'un et de l'autre ne sont pas parfaitement fongibles » (Roy, 2005). D'une part, ce sont pour la plupart des couples récemment formés et seulement 31 % des couples vivant ensemble depuis moins de cinq ans partagent la totalité de leurs revenus (Ponthieux, 2012). Parmi les 18-24 ans en couple résidant dans le même logement<sup>5</sup> en 2014, 89 % déclarent toutefois être aidés par leur conjoint pour faire face aux dépenses du quotidien telles que le loyer, l'alimentation,

<sup>4</sup> Parmi les non-cohabitants dans le même cas, 6 % versent une somme d'argent à leurs parents.

<sup>5</sup> Pour les 15 % de jeunes se déclarant en couple sans vivre avec leur conjoint, seul un tiers est aidé régulièrement par ce dernier pour un montant moyen de 120 euros par mois. La prise en compte de cette aide, portant principalement sur les loisirs et l'alimentation, ne modifie que marginalement les revenus des jeunes adultes.

l'équipement de la maison ou les loisirs. D'autre part, les montants mensuels de cette aide, une fois tenu compte de la durée de vie en couple estimée à 10 mois pendant l'année 2014, augmentent de 35 % en moyenne leurs ressources annuelles. Si cette aide a donc un impact important sur leur budget et alors que ces jeunes adultes en couple et faisant logement commun semblent bien mettre en commun une partie de leurs revenus et répondre davantage à une « approche ménage », ces chiffres ne permettent toutefois pas de conclure à un partage total des ressources. Dans le reste de l'article, la mesure des ressources reste par conséquent individuelle, et les « aides » en provenance du conjoint ne sont pas prises en compte.

## Une mesure annuelle des ressources

L'étude des revenus annuels permet de ne pas se limiter aux ressources perçues au moment de l'enquête et de rendre compte de la complexité du parcours des 18-24 ans pendant une année et des modifications intervenues dans la composition de leurs ressources.

Les changements de situations vécues au cours d'une année, tant en matière de logement que d'activité, expliquent en grande partie les différences observées entre la mesure annuelle ici effectuée et une mesure instantanée des ressources correspondant à la situation fin 2014, telle qu'elle est utilisée dans le second article de ce dossier (tableau 1). L'analyse instantanée, relative à la situation fin 2014, ne prend pas en compte les aides financières occasionnelles des parents (soit 720 euros en moyenne par an), mais uniquement les aides régulières. Parmi les 18-24 ans qui accèdent à un logement autonome en 2014, 43 % bénéficient d'allocations logement fin 2014, alors qu'ils n'en ont pas bénéficié durant la période de cohabitation avec leurs parents. L'accès à l'enseignement supérieur conduit aussi à davantage d'aides sociales directes pour les jeunes, notamment avec l'accès à la bourse de l'enseignement supérieur sur critères sociaux. 28 % des jeunes en cours d'études fin 2014 bénéficient d'une bourse d'études au titre de l'année scolaire 2014/2015, alors que seulement 16 % en bénéficiaient en 2013/2014. Ces éléments expliquent que la moyenne des revenus sociaux calculée sur l'année est inférieure à la moyenne calculée fin 2014, au moment où ces changements de situation ont eu lieu. Quant aux revenus d'activité, l'entrée sur le marché du travail, plus fréquente en fin d'année après la fin des études, se traduit par des revenus du travail plus importants (6 % des 18-24 ans s'insèrent professionnellement au cours de l'année et ont un emploi fin 2014). Pour certains jeunes adultes, les situations de précarité professionnelle qui conduisent à alterner des situations d'emploi et de non-emploi durant l'année entraînent des revenus plus instables, qui en moyenne pour l'année peuvent être inférieurs aux revenus observés à une date donnée et une situation professionnelle fixe. Les écarts sont, enfin, aussi alimentés par les revenus d'emplois occasionnels ou des « jobs » de vacances, fréquents chez les étudiants et pris en compte dans la mesure annuelle.

➤ **Tableau 1 • Écarts entre les revenus annuels et les revenus instantanés des jeunes adultes**

	Montant mensuel moyen fin 2014 (en euros)	Montant moyen annuel (mensualisé) (en euros)	Écarts (en %)
Ressources totales	770	790	+3
Revenus du travail	450	430	-4
Revenus sociaux	140	120	-14
Aides des parents	180	240	+33

**Note** > Le montant moyen annuel (mensualisé) inclut les aides occasionnelles, qui ne sont pas comprises dans le montant mensuel moyen.

**Lecture** > Les jeunes adultes perçoivent au moment de l'enquête 770 euros par mois. Mesurées en moyenne sur l'année, leurs ressources 2014 sont équivalentes à 790 euros par mois, soit 3 % de plus.

**Champ** > Personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France (hors Mayotte).

**Source** > DREES-INSEE, enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014.

## La méthode d'annualisation

Compte tenu de la période d'interrogation (étalée entre début octobre et fin décembre) et de choix méthodologiques dans la conception du questionnaire, le recueil des ressources de 2014 dans l'enquête est incomplet. Une méthode d'annualisation a donc été mise en œuvre.

Pour les revenus du travail et les revenus sociaux, l'interrogation des jeunes adultes dans l'ENRJ se déroule en deux temps : la situation au moment de l'enquête est d'abord demandée, puis celle(s) de janvier à septembre. Pour la période de janvier à septembre 2014, les revenus du travail sont décrits trimestre par trimestre et le montant des divers revenus sociaux est collecté pour l'ensemble de la période, ainsi que la durée de perception de ces revenus. L'information est en revanche partielle pour le dernier trimestre puisque les ressources demandées sont celles perçues le mois de l'enquête.

Pour les revenus sociaux<sup>6</sup>, la situation du mois de l'enquête (le fait de percevoir un revenu social et son montant) est considérée comme stable pour le trimestre, compte tenu de la population concernée et des revenus sociaux dont les jeunes bénéficient le plus fréquemment (bourses d'études, allocations logement). Seules les allocations chômage sont traitées différemment. Ainsi, pour les jeunes en fin de droits ou déclarant avoir un travail qui commencera plus tard, l'hypothèse est faite que le versement des allocations s'arrête le mois de l'enquête et le montant perçu à ce moment n'est pas extrapolé au(x) mois restant(s).

Les revenus du travail déclarés correspondent aux activités effectuées la semaine précédant l'enquête. L'extrapolation à l'ensemble du trimestre est réalisée en fonction de la régularité déclarée de ces activités, du type de contrat (en distinguant les stages

<sup>6</sup> Bourses d'études, aides au logement, allocations chômage, prestations familiales, minima sociaux, contrat d'insertion dans la vie sociale, garantie jeunes et aides locales.

rémunérés des autres activités professionnelles) ainsi que de leur durabilité estimée dans les trois mois à venir. Pour les activités occasionnelles ou stages rémunérés qui ne perdureront pas dans les trois prochains mois, seul le revenu déclaré au moment de l'enquête est pris en compte pour l'ensemble du dernier trimestre.

Les aides financières régulières (des parents ou d'autres personnes) ne sont, elles, demandées qu'au moment de l'enquête (annexe 1). Or, elles sont très liées à la situation résidentielle des jeunes adultes (Castell et *al.*, 2016b/c). Elles sont supposées stables sur toute l'année sauf pour les jeunes ayant décohabité ou recohauté en 2014 (encadré 2), pour lesquels les aides régulières correspondant à la situation précédente sont imputées en fonction de leurs caractéristiques. Le mois du changement résidentiel n'étant pas connu, ce sont les dates de déménagements les plus fréquentes observées dans l'enquête Logement de l'INSEE et l'enquête Génération du CEREQ qui ont été retenues (annexe 2).

## **Les ressources individuelles et annuelles des 18-24 ans : 9 530 euros en moyenne en 2014**

En 2014, les jeunes âgés de 18 à 24 ans disposent en moyenne de 9 530 euros (tableau 2). Ces ressources individuelles se composent de revenus du travail, de revenus sociaux, mais aussi d'aides régulières ou ponctuelles, reçues des parents ou d'autres personnes de leur entourage, hors conjoint, que ce soit sous forme d'un versement monétaire ou sous la forme de la prise en charge de certaines dépenses spécifiques du jeune.

Les revenus du travail représentent en moyenne 54 % des ressources des 18-24 ans. Ces revenus proviennent d'activités rémunérées en cours d'année pour au moins une heure de travail par semaine (avec ou sans contrat, déclaré ou non). Les aides reçues des parents constituent leur deuxième source de revenus soit, en 2014, 30 % de leurs ressources. Enfin, les revenus sociaux représentent 15 % de l'ensemble.

➤ Tableau 2 • Ressources perçues par les jeunes adultes en 2014

	Cohabitant <sup>1</sup>	Non-cohabitant <sup>2</sup>	Ensemble des jeunes adultes
Répartition des jeunes adultes selon la situation résidentielle (en %)	57 %	43 %	100 %
Ressource médiane en euros (D5)	6 330	11 270	8 520
1 <sup>er</sup> décile de ressources en euros (D1)	1 430	4 380	2 120
9 <sup>e</sup> décile de ressources en euros (D9)	15 960	19 950	17 940
<b>Rapports inter-déciles</b>			
D9/D1	11,2	4,6	8,5
D9/D5	2,5	1,8	2,1
D5/D1	4,4	2,6	4
<b>Ressources totales en euros (moyenne)</b>			
Revenus du travail <sup>3</sup>	4 840	5 640	5 180
<i>part dans les ressources totales (en %)</i>	62 %	48 %	54 %
Revenus sociaux	870	2 070	1 380
<i>part dans les ressources totales (en %)</i>	11 %	17 %	15 %
Aides des parents	1 980	3 960	2 830
<i>part dans les ressources totales (en %)</i>	26 %	33 %	30 %
Aides d'autres personnes (hors conjoint)	90	220	140
<i>part dans les ressources totales (en %)</i>	1 %	2 %	1 %

<sup>1</sup>. Y compris les jeunes ayant recohobité en 2014 (2 % des jeunes adultes). <sup>2</sup>. Y compris les jeunes ayant décohabité en 2014 (10 % des jeunes adultes). <sup>3</sup>. Treize jeunes déclarent recevoir des revenus immobiliers ; ils sont ajoutés aux revenus du travail.

**Note** > Les jeunes cohabitants sont âgés en moyenne de 20 ans et 8 mois, les non-cohabitants de 21 ans et 5 mois.

**Lecture** > En 2014 les jeunes adultes cohabitants perçoivent 7 780 euros en moyenne.

**Champ** > Personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France (hors Mayotte).

**Source** > DREES-INSEE, enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014.

## Cohabitants et non-cohabitants : une composition des ressources hétérogène

Les ressources individuelles des jeunes dépendent en grande partie de leur situation résidentielle. Ainsi, entre jeunes cohabitants et non-cohabitants (encadré 2), le soutien familial se matérialise différemment. Lorsqu'ils vivent dans le logement parental, les jeunes adultes bénéficient de la mutualisation des biens et équipements mis à leur disposition (logement, équipements du logement, alimentation...). Cet avantage n'exclut pas l'aide financière des parents (Castell et al., 2016b), mais en réduit le montant, d'autant qu'ici les aides en nature ne font pas l'objet d'une évaluation monétaire. Les non-cohabitants ne bénéficient pas d'une telle mutualisation : l'aide parentale, lorsqu'elle existe, prend alors la forme d'aides financières (notamment pour le paiement du loyer, l'achat de biens d'équipement, etc.) mais aussi de prises en charge directes de certains frais liés au logement (assurance, etc.), ou encore d'économies induites par la participation des parents

aux dépenses d'alimentation. En outre, certains de ces jeunes adultes peuvent être éligibles aux allocations logement, tandis que les cohabitants ne peuvent en disposer qu'indirectement, quand leurs parents en sont les bénéficiaires.

## ➤ Encadré 2 • Définitions des situations résidentielles

Un jeune qui vit en permanence chez ses parents ou l'un d'eux est dit **cohabitant**. S'il réside dans au moins un logement sans aucun de ses parents, il est dit **non-cohabitant**. Les jeunes qui résident à la fois chez leurs parents et dans un autre logement (considérés ici comme non-cohabitants, mais qualifiés de « semi-cohabitants » dans le deuxième article de ce dossier) sont plus proches des non-cohabitants que des cohabitants en matière d'aides parentales.

Un jeune peut avoir changé de situation résidentielle au cours de l'année : il peut avoir **décohabité** dans l'année, s'il est passé du statut de cohabitant au statut de non-cohabitant (10 % des 18-24 ans) ou au contraire **recohabité** (2 %) s'il est revenu vivre chez ses parents. Les aides financières parentales étant très liées à la situation résidentielle des jeunes, reconstituer des ressources annuelles nécessite de connaître la date de déménagement. Celle-ci n'est pas collectée dans l'enquête, aussi elle est estimée à partir de sources extérieures, l'enquête Logement de l'INSEE et l'enquête Génération du CEREQ (annexe 2). Les ressources individuelles annuelles des décohabitants et des recohabitants se situent en moyenne entre celles des cohabitants et celles des non-cohabitants. Dans le premier cas, les jeunes sont reclassés avec les non-cohabitants et, dans le second, avec les cohabitants. Les écarts de ressources individuelles entre cohabitants et non-cohabitants restent du même ordre après ce reclassement.

Les non-cohabitants ont ainsi des ressources individuelles nettement plus élevées que celles des cohabitants (respectivement 11 890 et 7 780 euros). 70 % d'entre eux perçoivent des revenus sociaux (au titre d'allocations logement pour les deux tiers de ces jeunes), contre 34 % des jeunes cohabitants (bourses et allocations chômage pour l'essentiel). Les revenus sociaux annuels des jeunes non-cohabitants sont en moyenne 2,4 fois plus élevés. Pour l'ensemble de l'année, l'aide financière qu'ils reçoivent des parents est également deux fois plus élevée en moyenne (3 960 euros contre 1 980 euros pour les cohabitants). Ils sont en outre plus âgés – 51 % d'entre eux ont au moins 22 ans contre 36 % des cohabitants – et davantage insérés sur le marché du travail.

Lorsqu'ils résident exclusivement chez leurs parents, les ressources individuelles des jeunes adultes sont deux fois plus dispersées que celles des non-cohabitants. Le rapport interdécile<sup>7</sup> s'élève à 11,2 pour les premiers et à 4,6 pour les seconds. Cette plus grande dispersion est due aux faibles ressources dont disposent les jeunes cohabitants en bas de la distribution : moins de 1 430 euros en 2014 pour 10 % des cohabitants. Ils sont alors majoritairement en cours d'études toute l'année, et n'exercent aucune activité rémunérée. Ainsi, ils dépendent encore financièrement de leurs parents. L'aide versée s'apparente alors plutôt à de « l'argent de poche » qu'à un réel complément de revenu. 44 % d'entre eux sont inactifs ou au chômage, contre 9 % des autres cohabitants. *A contrario*, les

<sup>7</sup> Le rapport interdécile de revenu est un indicateur d'inégalité. Le rapport du 9<sup>ème</sup> décile au 1<sup>er</sup> décile (D9/D1) met en évidence l'écart entre le revenu plancher des 10 % des jeunes adultes les plus aisés et le revenu plafond des 10 % des jeunes adultes les plus modestes en termes de ressources individuelles.

cohabitants qui se situent dans le haut de la distribution des ressources, sont plus âgés et pour la majorité ont occupé un emploi durant une grande partie de l'année (55 % contre 14 % des autres cohabitants). Ils peuvent ainsi préparer leur futur départ du domicile parental (Portela et *al.*, 2014).

## **Des ressources très variables selon la situation d'activité**

Les 18-24 ans connaissent des situations d'activité particulièrement évolutives. Leurs ressources dépendent ainsi en grande partie de leurs mobilités professionnelles. Identifier leur parcours d'activité durant l'année permet une analyse plus fine des ressources qu'ils perçoivent annuellement, davantage pertinente qu'une analyse statique qui ne fournit qu'une photographie au dernier trimestre 2014. Une typologie des situations d'activité en 2014 a été élaborée ; sept situations types d'activités en 2014 sont ainsi définies (annexe 3).

Une partie des cohabitants, constituée de ceux qui poursuivent des études toute l'année sans jamais travailler, dispose d'environ 4 390 euros pour l'année (graphique 1a). Ceux qui ont travaillé durant l'année dans le cadre d'un emploi ou de leur formation (stage ou alternance) perçoivent deux fois plus de ressources individuelles, soit, en 2014, 7 050 euros. Parmi les jeunes cohabitants n'ayant pas suivi d'études en 2014, ceux qui travaillent la majeure partie de l'année disposent des ressources les plus élevées : ils perçoivent en moyenne 14 870 euros dont 95 % sont des revenus du travail. Certains autres ont connu en cours d'année des périodes successives de chômage, d'inactivité et d'emploi (parcours professionnel heurté) ; leurs ressources s'élèvent alors à 8 630 euros en moyenne. Ceux dont la situation a été largement dominée par le chômage ou l'inactivité, disposent de ressources proches de celles des jeunes en cours d'études n'ayant jamais travaillé. Les revenus sociaux des inactifs et chômeurs représentent 44 % de leurs ressources.

Cohabitants ou non, les jeunes en études durant toute l'année, y compris fin 2014, sont toujours les principaux bénéficiaires de l'aide parentale, qui représente entre 45 % et 75 % de leurs ressources. La part de cette aide varie, selon leur situation vis-à-vis de l'emploi et selon leur situation résidentielle. Mais elle est moindre quand d'autres sources de revenu s'y ajoutent.

À situation d'activité donnée, en 2014, les ressources individuelles des jeunes adultes non-cohabitants sont toujours plus importantes que celles des cohabitants. La décision de décohabiter dépend en effet des ressources disponibles ; à l'inverse, une situation de décohabitation, induisant des dépenses plus élevées par exemple de logement, peut aussi conduire à augmenter l'aide parentale, et donc les ressources totales. Par exemple, les étudiants ayant décohabité ont des aides de leurs parents sensiblement supérieures aux autres jeunes suivant des études. Cependant, pour ceux qui occupent un emploi la plus grande partie de l'année, l'écart de ressources individuelles entre non-cohabitants et cohabitants est relativement faible. Les non-cohabitants dans cette situation perçoivent

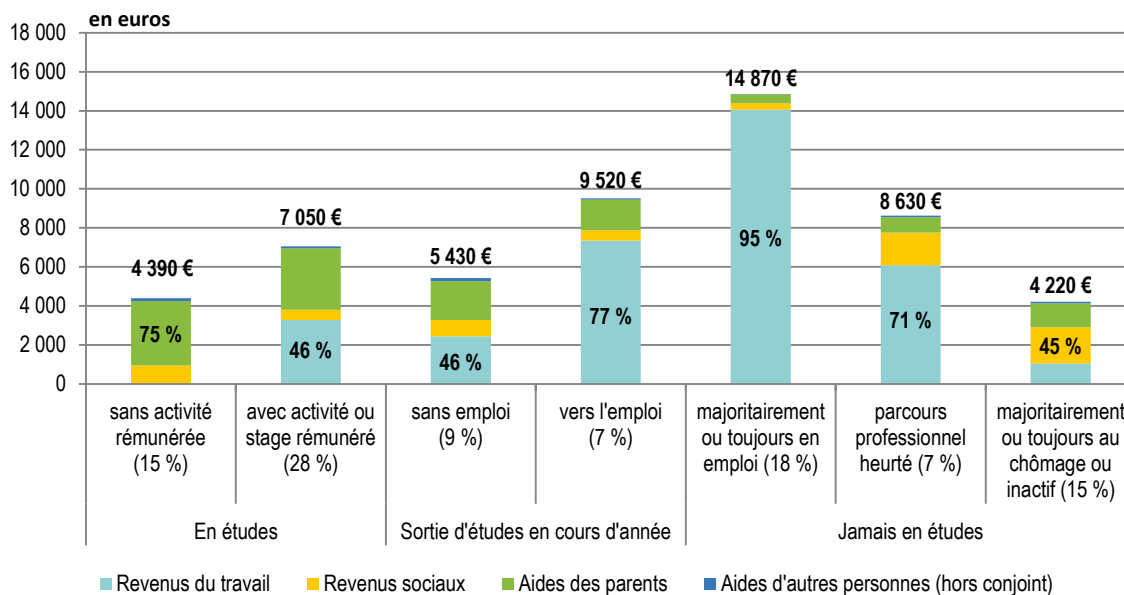
près de 16 470 euros, dont 89 % sont des revenus du travail (graphique 1b), contre 14 870 euros pour les cohabitants<sup>8</sup>. Parmi les non-cohabitants, les jeunes adultes qui sont encore en études et n'ont pas travaillé en 2014 ont des ressources assez faibles, soit 8 890 euros. Chez les autres non-cohabitants qui poursuivent des études en 2014, les ressources individuelles annuelles sont assez comparables en moyenne, qu'ils soient ou non sortis des études fin 2014. Ceux qui ont surtout été au chômage ou inactifs en cours d'année ne disposent que de 7 450 euros, soit le montant le plus faible parmi les non-cohabitants. Les revenus sociaux représentent alors 71 % de leurs ressources individuelles.

---

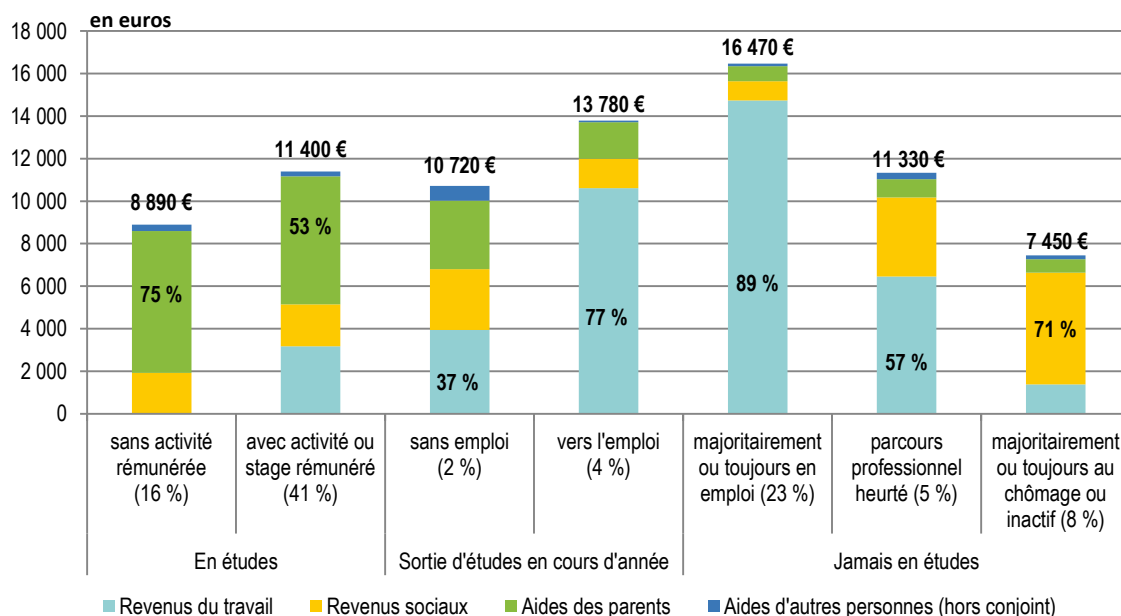
<sup>8</sup> Ces ressources ne couvrent pas uniquement les besoins propres des jeunes cohabitants : 35 % d'entre eux en donnent une partie à leurs parents pour participer aux dépenses de la famille, pour un montant moyen de 130 euros par mois soit au total 10 % de leurs ressources individuelles annuelles. 9 % des non-cohabitants en emploi la plus grande partie de l'année versent aussi une somme d'argent à leurs parents.



➤ Graphique 1a • Composition des ressources individuelles des cohabitants selon la situation d'activité en 2014



➤ Graphique 1b • Composition des ressources individuelles des non-cohabitants selon la situation d'activité en 2014



**Note** > Les personnes qui n'ont pas répondu aux questions sur la situation en 2014 ne sont pas représentées dans les graphiques. Elles représentent 1 % de l'ensemble des jeunes adultes. La part du principal poste de ressources de chacune des catégories d'activité est indiquée dans le graphique.

**Lecture** > Les cohabitants en études en 2014 et n'ayant jamais réalisé une activité rémunérée perçoivent 4 390 euros par an en moyenne ; ils représentent 15 % de l'ensemble des jeunes cohabitants ; leur principal poste de ressources est constitué des aides des parents, qui représentent 75 % des ressources totales en moyenne.

**Champ** > Personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France (hors Mayotte).

**Source** > DREES-INSEE, enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014.

## Pour une mesure plus complète des ressources des jeunes, la valorisation des aides en nature ?

Si cette évaluation de l'ensemble des ressources perçues par les jeunes, y compris celles qui échappent à la mesure habituelle des revenus, est un premier pas important vers la connaissance de ce dont ils disposent pour vivre, elle n'en demeure pas moins incomplète. La valorisation des aides en nature, essentiellement la consommation de biens et services dans le ménage parental et l'utilisation de leur logement, constitue l'étape suivante vers la compréhension du niveau de vie et de la pauvreté des jeunes adultes (Herpin et Verger, 1997).

Premier poste budgétaire des jeunes ménages, le logement impose de distinguer les jeunes selon leur situation résidentielle. Les jeunes vivant dans le logement parental n'ont pas de loyer à payer<sup>9</sup>. La cohabitation peut ainsi être perçue comme une ressource pour les jeunes, un « bien » ou un « service de logement » mis à disposition par la famille. Afin de rendre plus comparables les ressources des jeunes non-cohabitants payant un loyer à celles des jeunes vivant chez leurs parents, il est dans cette optique possible d'imputer à ces derniers un revenu d'un montant équivalent au loyer qu'ils paieraient (méthode des « loyers fictifs »<sup>10</sup>) ; de même pour les jeunes qui sont logés gratuitement et les rares propriétaires.

Concernant l'alimentation, si l'enquête couvre les aides alimentaires reçues des parents (les provisions que les parents donnent à leurs enfants et l'économie que cela représente pour eux sur leur budget alimentaire), elle n'en recense qu'une partie d'un point de vue monétaire. En effet, les jeunes non-cohabitants peuvent aussi prendre certains de leurs repas chez leurs parents, ce qui représente également une économie. La fréquence de la prise des repas chez les parents est mesurée dans l'enquête, mais la valorisation de ce service, elle, ne l'est pas. Or, il serait intéressant d'intégrer ces dépenses parentales au bénéfice des jeunes adultes au montant des ressources de ces derniers. Sous réserve d'hypothèses, l'enquête Budget de famille de l'INSEE pourrait être mobilisée afin de disposer d'un montant moyen d'un panier de biens permettant de donner un prix aux repas consommés chez les parents et de valoriser ainsi cette aide en nature<sup>11</sup>. Pour les jeunes qui résident toujours chez leurs parents, une valorisation de la consommation alimentaire dans le ménage parental serait alors également nécessaire.

Enfin, même si ces postes de consommation pèsent moins dans le budget annuel, certains jeunes, qu'ils vivent ou non chez leurs parents, disposent d'un véhicule dont l'achat a été totalement financé par la famille, utilisent gratuitement le véhicule d'un de leurs parents ou encore bénéficient du financement par les parents de leur permis de conduire. Des ressources moindres pour ces jeunes pourraient être liées à cet « usage gratuit » qu'il

<sup>9</sup> Certains peuvent toutefois participer aux dépenses de logement de leur famille.

<sup>10</sup> On peut envisager différentes formes de valorisation du coût du logement : par exemple à partir du loyer qui serait payé dans le secteur locatif privé pour un logement équivalent à celui qui est occupé, ou du loyer dans une résidence étudiante (Herpin et Verger, 1997), ou d'un loyer moyen pour un logement d'un jeune qui ne vit plus chez ses parents selon diverses caractéristiques.

<sup>11</sup> D'autres hypothèses de valorisation de la consommation alimentaire peuvent être envisagées. Herpin et Verger [1997] utilisent la valeur d'un repas dans un restaurant universitaire afin d'évaluer un coût pour l'alimentation.

conviendrait de monétiser. La valorisation de ces biens et services utilisés « gratuitement » fera l'objet de travaux ultérieurs.

Une fois ces valorisations effectuées, la mesure des ressources serait complète et permettrait de comparer pleinement les ressources des jeunes vivant avec leurs parents à celles des 18-24 ans ayant leur propre logement. Cependant, il est nécessaire de noter que ces valorisations supposent de faire de nombreuses d'hypothèses. De ce fait, l'intégration des ressources en nature dont bénéficient les jeunes adultes dans une mesure complète de leurs ressources ne peut pas conduire à un montant unique et précis mais seulement à situer le niveau des ressources au sein d'un intervalle.

## Annexe 1 • Méthode d'annualisation et contour des aides parentales

Les aides financières des parents prises en compte dans ce dossier correspondent à des transferts monétaires au bénéficiaire spécifique du jeune adulte. Elles recouvrent tout d'abord des aides régulières : versement monétaire sans utilisation prédéfinie, prise en charge du loyer, des dépenses d'essence, d'entretien et d'assurance du véhicule, des dépenses de transports en commun, d'abonnements téléphoniques et internet, de loisirs et de complémentaire santé, participation aux dépenses d'alimentation. Elles comportent aussi des aides d'une nature plus ponctuelle telles que les frais de scolarité, les dépenses d'habillement, d'équipements ou de voyages à l'étranger.

À l'inverse des revenus du travail et des revenus sociaux, l'enquête ne fait pas l'inventaire des aides régulières des parents pour l'ensemble de l'année 2014. Ces dernières portent sur leur montant au moment de l'enquête ; on doit donc en estimer un montant annuel. Or, pour certains jeunes adultes il est probable que ces aides ont varié au cours de l'année 2014. Si, par défaut, l'aide reçue au moment de l'enquête est extrapolée à l'ensemble de l'année en supposant qu'elle est uniforme (montant mensuel multiplié par douze), une prise en compte spécifique a été réalisée dans certains cas. En particulier, le soutien parental étant très lié à la situation de résidence et à la situation vis-à-vis des études des jeunes adultes (Castell et *al.*, 2016b), la décohabitation, au moins partielle, du domicile parental ainsi que la recohobitation en 2014 ont été prises en compte dans l'annualisation. L'enquête ne permet pas de connaître le mois où le changement résidentiel a eu lieu. Les enquêtes Génération du CEREQ et l'enquête Logement de l'INSEE ont été utilisées pour calculer les mois les plus fréquents de déménagements observés chez les jeunes (annexe 2). Ainsi, dans les cas de décohabitation, nous avons fait l'hypothèse que le déménagement a eu lieu au premier juillet pour les jeunes sortis du système éducatif au moment de la collecte de l'enquête<sup>12</sup> et au premier septembre pour les jeunes en cours d'études au même moment<sup>13</sup>. Dans les cas de recohobitation, c'est le mois de juillet qui est retenu. Les aides reçues avant le changement de situation résidentielle ne sont pas connues dans l'enquête et ont donc été imputées<sup>14</sup>, sur six mois pour les jeunes recohobitants ou décohabitants et sortis du système éducatif et sur huit mois pour les jeunes décohabitants en cours d'études, en fonction des caractéristiques du jeune à cette période de l'année. Les caractéristiques retenues pour l'imputation sont le sexe, l'âge, la situation principale en début d'année (emploi, chômage ou inactivité hors études, études secondaires et études supérieures) et le revenu en tranche des parents quand il est disponible.

Les changements de situation vis-à-vis des études en 2014 n'ont pas été pris en compte. 9 % des 18-24 ans sont sortis du système éducatif en 2014 sans changer de situation résidentielle ; plus des trois quarts vivent exclusivement chez leurs parents. Dans ce cas, ils perçoivent un soutien financier régulier de 90 euros par mois en moyenne, soit plus que les cohobitants sortis du système éducatif avant 2014 (50 euros par mois) même s'il est

<sup>12</sup> Soit six mois dans la situation actuelle de cohobitation / non cohobitation et six dans la situation précédente.

<sup>13</sup> Soit quatre mois dans la situation actuelle de cohobitation / non cohobitation et huit dans la situation précédente.

<sup>14</sup> Méthode du hot deck aléatoire.

moins que celui des cohabitants en cours d'études (150 euros par mois). Nous faisons l'hypothèse que ces jeunes n'ont pas vu varier fortement les aides financières de leurs parents dans les mois qui ont suivi leur sortie du système éducatif et celles-ci sont donc supposées stables tout au long de l'année. De plus, les différences de montants entre les aides reçues par les jeunes toujours en études et ceux les ayant terminés sont relativement faibles parmi les cohabitants.

Certaines aides individuelles, financières ou en nature ne sont par ailleurs pas prises en compte dans cet article : c'est le cas des éventuels services rendus par les parents (par exemple, garder les enfants du jeune, faire son ménage, etc.).

C'est aussi le cas de l'aide au financement du permis de conduire ou à l'achat d'un véhicule, qui est très fréquente chez les 18-24 ans (Castell et al., 2016b). 85 % des jeunes ayant le permis ont été aidés par leurs parents pour le financer en 2014 ou avant. Cette aide peut être très importante : elle représente en moyenne 1 470 euros pour les jeunes aidés, soit 150 euros de ressources annuelles individuelles supplémentaires en moyenne pour l'ensemble des jeunes adultes. Cependant, dans l'enquête, la question sur le financement du permis ne précise pas l'année d'obtention de celui-ci. L'aide à l'achat d'un véhicule est également délicate à intégrer dans les ressources des jeunes de l'année. Le montant de l'aide à l'achat du véhicule s'élève à 3 670 euros en 2014 pour les jeunes aidés (soit 5 % des 18-24 ans), soit 190 euros de ressources annuelles individuelles supplémentaires en moyenne pour l'ensemble des jeunes. En outre, ce type d'aide vise à financer l'achat d'un bien qui n'est pas « consommé » dans l'année, mais qui est amorti sur plusieurs années. Dans une réflexion sur le budget annuel des jeunes, on peut difficilement l'inclure en totalité dans les ressources d'une seule année – il serait davantage pertinent de ne comptabiliser que la valorisation du service procuré pour l'année par le fait de disposer de ce véhicule. Par ailleurs, si une telle somme était ajoutée aux ressources des jeunes, il conviendrait pour d'autres de valoriser le prêt d'un véhicule par les parents, mais se poserait alors la question du choix d'une méthode de valorisation.

Les aides individuelles des parents ne comprennent pas non plus les dépenses mutualisées dans le ménage des parents des cohabitants, telles que la mise à disposition du logement ou les repas pris chez les parents.

D'autres personnes que les parents peuvent aider financièrement les jeunes adultes. C'est le cas pour 11 % des 18-24 ans fin 2014. Il s'agit majoritairement de jeunes en études qui sont, pour les deux tiers, aidés par leurs grands-parents. Comme pour les aides régulières des parents, ce soutien financier est mesuré dans l'ENRJ par l'aide régulière reçue au moment de l'enquête. Or, 12 % de ces jeunes ont changé de situation résidentielle au cours de l'année 2014. La même méthode est utilisée pour l'annualisation de l'aide apportée par d'autres personnes que les parents à ces jeunes adultes. Ces sommes sont désignées dans l'étude par le terme d'« aides d'autres personnes (hors conjoint) ».

## **Annexe 2 • Partir, revenir : quel est le mois du départ ou du retour au domicile parental des jeunes de 18 à 24 ans ?**

L'ENRJ ne permet pas de connaître le mois de la décohabitation du domicile parental ni celui de la recohobitation. Or, le départ ou le retour au domicile parental affecte le montant de l'aide financière versée par les parents. Une fois parti du domicile parental l'aide financière est souvent importante et contribue entre autres au financement du logement. Chez les parents, l'aide parentale passe davantage par l'hébergement gratuit, et leur contribution strictement financière est moindre.

Afin de faire varier l'aide parentale reçue au cours de l'année, nous avons calculé les mois les plus fréquents de déménagements observés chez les jeunes dans les enquêtes Génération du CEREQ et l'enquête Logement de l'INSEE, qui sont à notre connaissance les seules sources statistiques permettant de le faire.

### **Le mois de la décohabitation**

Grâce à l'enquête Logement de l'INSEE, on peut déterminer le mois du dernier déménagement si celui-ci a eu lieu au cours des quatre dernières années. Seul le dernier déménagement étant retenu dans le questionnaire, on suppose donc que le dernier déménagement est celui qui correspond à la décohabitation.

La population observée est celle des jeunes de 18 à 24 ans, en 2013, qui vivaient quatre ans plus tôt chez leurs parents et qui ont décohabité depuis. Un tiers des jeunes a déménagé au mois de septembre. Toutefois, en raison du rythme scolaire, ce sont essentiellement les jeunes en études qui ont déménagé en septembre : 46 % des jeunes en études au moment de l'enquête ont déménagé en septembre. Le rythme des déménagements est plus étalé au cours de l'année pour les jeunes en emploi ou au chômage : la moitié déménage avant la fin du mois de juillet et l'autre moitié après (graphique A2.1).

L'enquête Génération 2004 du CEREQ permet également une analyse mensuelle de la situation d'habitat des jeunes à partir d'un calendrier rétrospectif retraçant la situation résidentielle entre fin 2004 et mai 2007. Toutefois, l'enquête ne porte que sur les jeunes sortis du système éducatif et ne permet pas de connaître un mois de décohabitation pour les jeunes encore en études.

Le mois de la décohabitation correspond au mois de la transition entre le domicile des parents et une situation d'autonomie résidentielle (en couple ou seul). Il est compliqué d'identifier à partir de l'enquête un pic de départ durant un mois particulier (graphique A2.2). Au bout du compte, la moitié des déménagements intervient avant la fin du mois de juillet.

On fixe ainsi la date du déménagement quand le jeune décohabite au mois de septembre pour les jeunes en études au moment de l'enquête et au mois de juillet pour les autres jeunes.

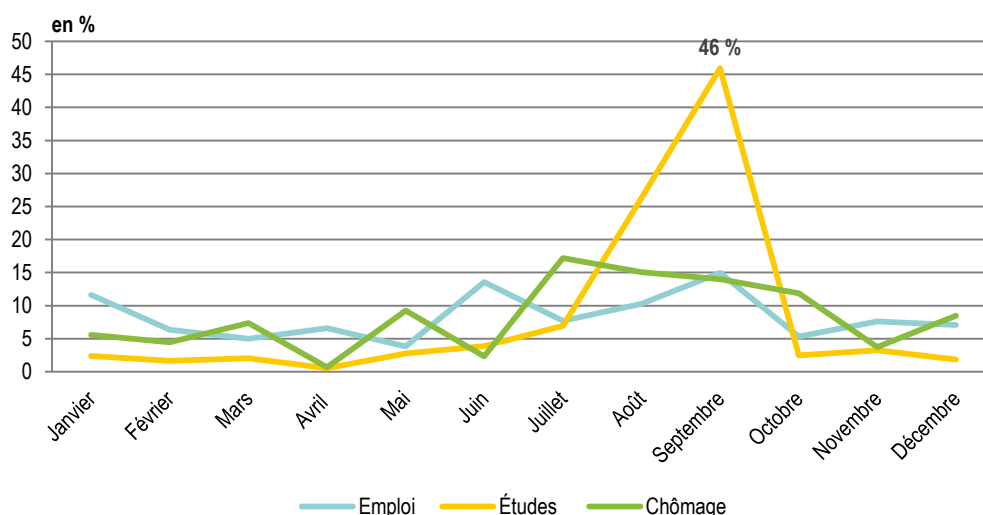
### Le mois de la recohabitation

2 % des jeunes de 18 à 24 ans sont revenus vivre chez leurs parents au cours de l'année 2014 et cette situation coïncide la plupart du temps avec la fin d'un cursus scolaire (cf. ci-après le second article de ce dossier, et Castell et *al.*, 2016b).

L'enquête Logement ne permet pas d'identifier suffisamment de jeunes recohabitants. En revanche, grâce à l'enquête Génération 2004, on peut analyser ces situations de recohabitation (1 400 jeunes enquêtés de 18-24 ans ont recohabité entre fin 2004 et début 2007). Toutefois, un mois de retour au domicile parental ne se dégage pas particulièrement, hormis pour le mois de juillet où le taux de recohabitation est légèrement plus élevé. On fait donc l'hypothèse que celle-ci intervient au milieu de l'année, soit en juillet.

### ➤ Graphique A2.1 • Mois du dernier déménagement des jeunes de 18 à 24 ans selon l'activité professionnelle au moment de l'enquête

Pourcentage des jeunes qui ont déménagé par mois

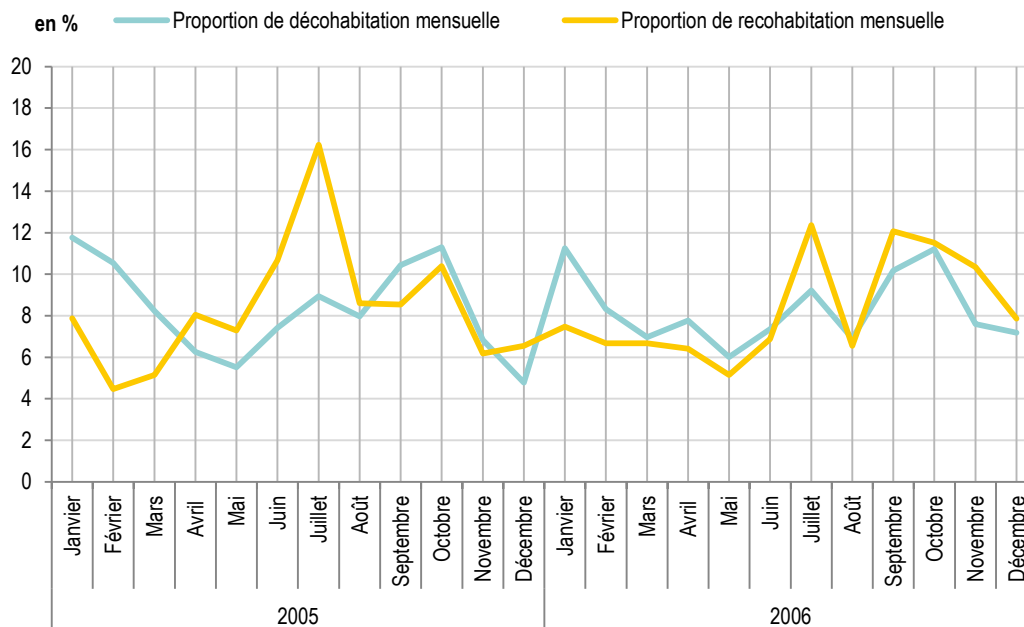


**Lecture** > Parmi les jeunes en études actuellement qui ont décohabité au cours des quatre dernières années 46 % ont déménagé au cours du mois de septembre (le dernier des déménagements).

**Champ** > France métropolitaine, personnes âgées de 18 à 24 ans qui vivaient il y a quatre ans chez leurs parents et ont décohabité depuis.

**Source** > INSEE, enquête Logement 2013.

➤ Graphique A2.2 • Proportions de décohabitations ou de recohabsitations mensuelles en 2005 et en 2006 pour les jeunes sortis du système éducatif en 2004



**Lecture** > 12 % des décohabitations réalisées en 2005 se sont déroulées en janvier.

**Champ** > Jeunes de 18 à 24 ans sortis de leur formation initiale en 2004.

**Source** > CEREQ, enquête Génération 2004.



## Annexe 3 • Une typologie des situations d'activité en 2014

Réunis par une classe d'âge, ici les 18-24 ans, les jeunes adultes constituent une catégorie complexe qu'il faut davantage appréhender comme se situant dans une période de transition (Galland, 2000).

Leurs situations d'activité en particulier sont contrastées et mouvantes. D'une part, c'est la fin des études et l'insertion professionnelle pour certains jeunes : 12 % des jeunes de 18 à 24 ans réalisent cette transition en 2014 selon l'ENRJ.

D'autre part, une fois sur le marché du travail, les jeunes sont davantage confrontés au risque de chômage. En 2014, selon les définitions du Bureau international du travail (BIT), le taux de chômage des actifs âgés de 15 à 24 ans était de 23 %, contre 10 % pour l'ensemble des actifs. Ils sont davantage employés avec des contrats temporaires (à durée déterminée – CDD – et intérim) : ils sont 35 % dans ce cas (parmi les 15-29 ans) contre 14 % pour l'ensemble de la population (Galtier et Minni, 2015).

Sur le champ plus restreint des 18-24 ans, d'après l'ENRJ, les contrats temporaires représentent la moitié de l'emploi salarié de cette population (Castell et *al.*, 2016a). Ils sont donc plus exposés à des changements récurrents d'activité ainsi qu'à des périodes de recherche d'emploi. Par ailleurs, même quand ils occupent des emplois à durée indéterminée, les jeunes sont plus mobiles que le reste de la population et cette mobilité est le plus souvent volontaire (Portela et Signoretto, à paraître). Ils sont dans une période de recherche, ponctuée de multiples essais, afin de trouver l'emploi qui leur paraît le plus conforme à leurs attentes. Ces changements ont des conséquences sur la composition et le montant de leurs ressources.

### Construire une typologie des situations en 2014 à partir de l'ENRJ

Dans le cadre de l'Enquête nationale sur les ressources des jeunes, une typologie des situations d'activité occupées au cours de l'année a été élaborée.

La typologie des situations proposée est une construction *ad hoc* dont l'objectif est d'isoler les transitions déterminantes en termes d'activité ayant un impact en matière de ressources perçues. La première de ces transitions à isoler est l'insertion professionnelle des jeunes. Pour cela on identifie dans un premier temps les jeunes qui ont été en études au moins une partie de l'année en 2014 et ceux qui sont sortis du système éducatif avant 2014 (graphique A3.1).

Pour les premiers, il s'agit dans un second temps de déterminer les jeunes en études toute l'année civile en 2014, soit sur deux années scolaires au minimum, et ceux sortis du système éducatif à la fin de l'année 2014, généralement au terme d'une formation ou avant son terme (situation de décrochage scolaire). Deux groupes sont construits pour les jeunes en études toute l'année : le premier avec des jeunes en études qui n'ont jamais eu d'activité rémunérée au cours de l'année (16 % des jeunes) et le second avec ceux qui ont eu au moins une activité rémunératrice dans le cadre de leur cursus scolaire (alternance, stages), en parallèle des études ou encore pendant les vacances scolaires (33 %). En ce qui

concerne les jeunes sortis du système éducatif en 2014, on utilise la situation d'activité au moment de l'enquête afin de distinguer les sorties vers l'emploi (6 %), des sorties qui débouchent sur le chômage ou l'inactivité (6 %).

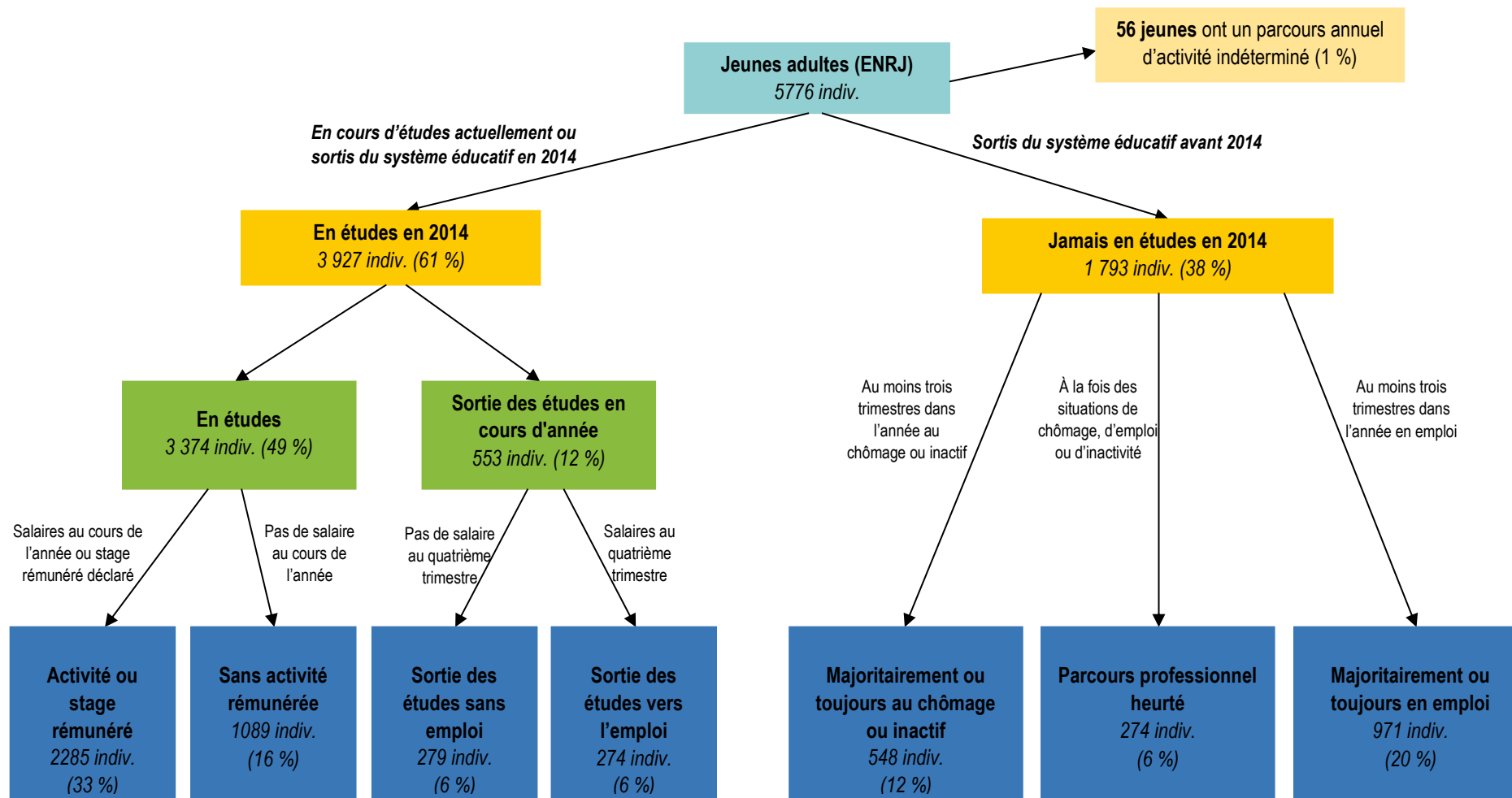
Les jeunes sortis du système éducatif avant 2014 sont classés en trois sous-catégories. C'est la situation la plus courante au cours des quatre trimestres qui permet de construire ces trois groupes. Pour chacun des trois premiers trimestres de 2014, on identifie d'abord la situation principale en termes de durée effectuée. Au dernier trimestre, on utilise la situation principale déclarée au moment de l'enquête. Un premier groupe dénommé « majoritairement ou toujours en emploi » est constitué des jeunes dont l'emploi est la situation principale au moins trois trimestres en 2014 (20 % des jeunes). Le deuxième groupe (« majoritairement ou toujours au chômage ou inactif ») rassemble les jeunes qui ont été au moins trois trimestres principalement au chômage ou inactif (12 %). Enfin, les jeunes qui alternent des trimestres principalement au chômage ou inactif et des trimestres en emploi sont rassemblés dans une dernière catégorie : les parcours professionnels heurtés (6 % des jeunes).

Les chronogrammes<sup>15</sup> de la situation d'activité au cours de l'année pour les catégories identifiées sont représentés dans le graphique A3.2.

---

<sup>15</sup> Les chronogrammes représentent la part des jeunes dans chacune des situations d'activité à chaque trimestre.

➤ Graphique A3.1 • Construction de la typologie des situations d'activité en 2014

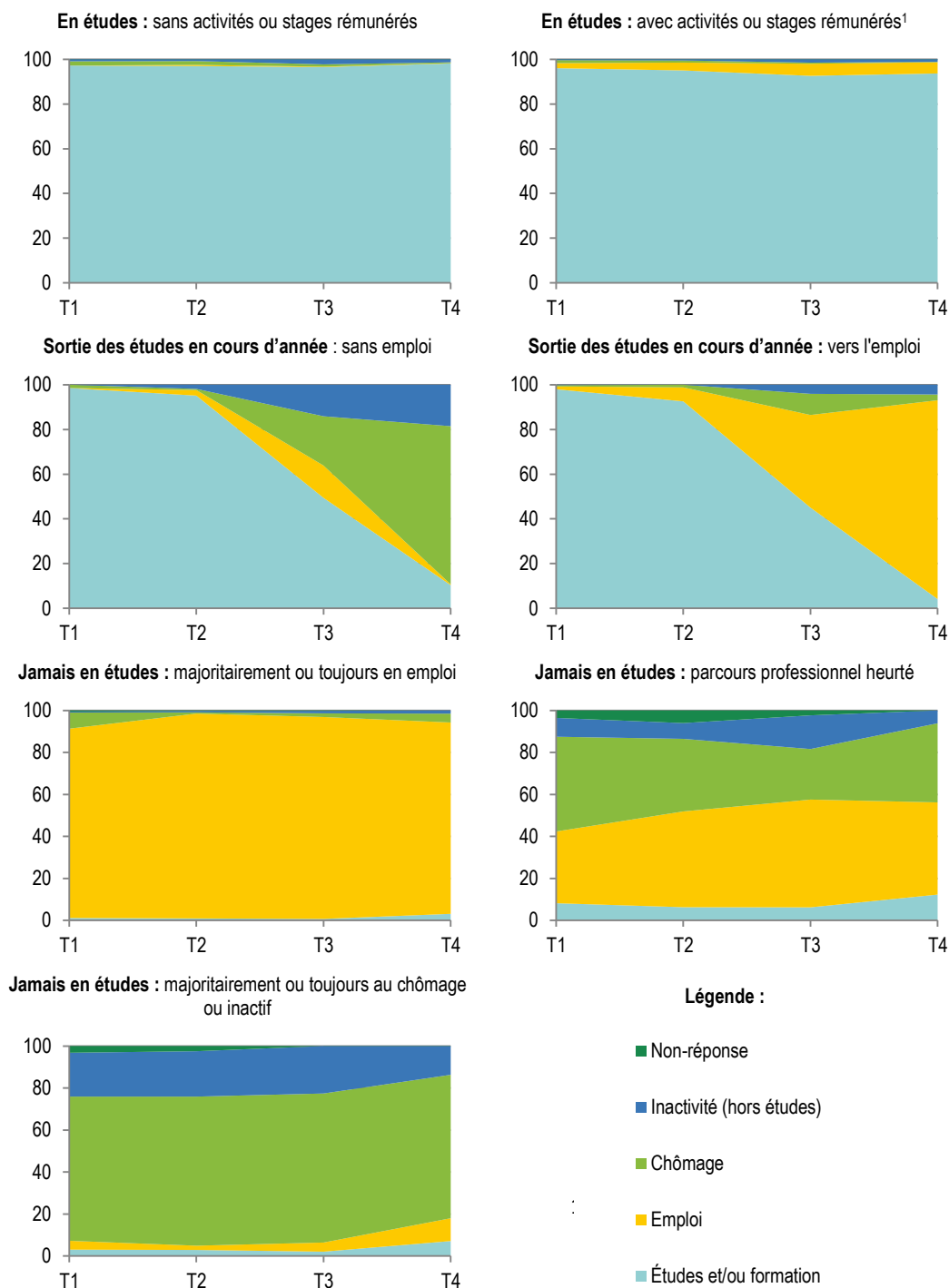


**Note** > Les pourcentages tiennent compte des pondérations affectées à chaque jeune adulte pour être représentatif de la population globale.

**Champ** > Personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France (hors Mayotte).

**Source** > DREES-INSEE, enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014.

➤ **Graphique A3.2 • Chronogrammes des situations d'activité principales au cours de l'année 2014 par trimestre (en %)**



1. Les études sont toujours la situation d'activité principale. Pour chaque trimestre, la part des jeunes en études qui travaillent est représentée dans le graphique A3.4.

**Note** > Les chronogrammes représentent la part des jeunes de la catégorie dans chacune des situations d'activité à chaque trimestre.

**Lecture** > 97 % des jeunes en cours d'études sans activité rémunérée pendant l'année 2014 sont principalement en études et/ou en formation au premier trimestre 2014, c'est-à-dire qu'ils déclarent être au moins une semaine en études et/ou en formation ce trimestre.

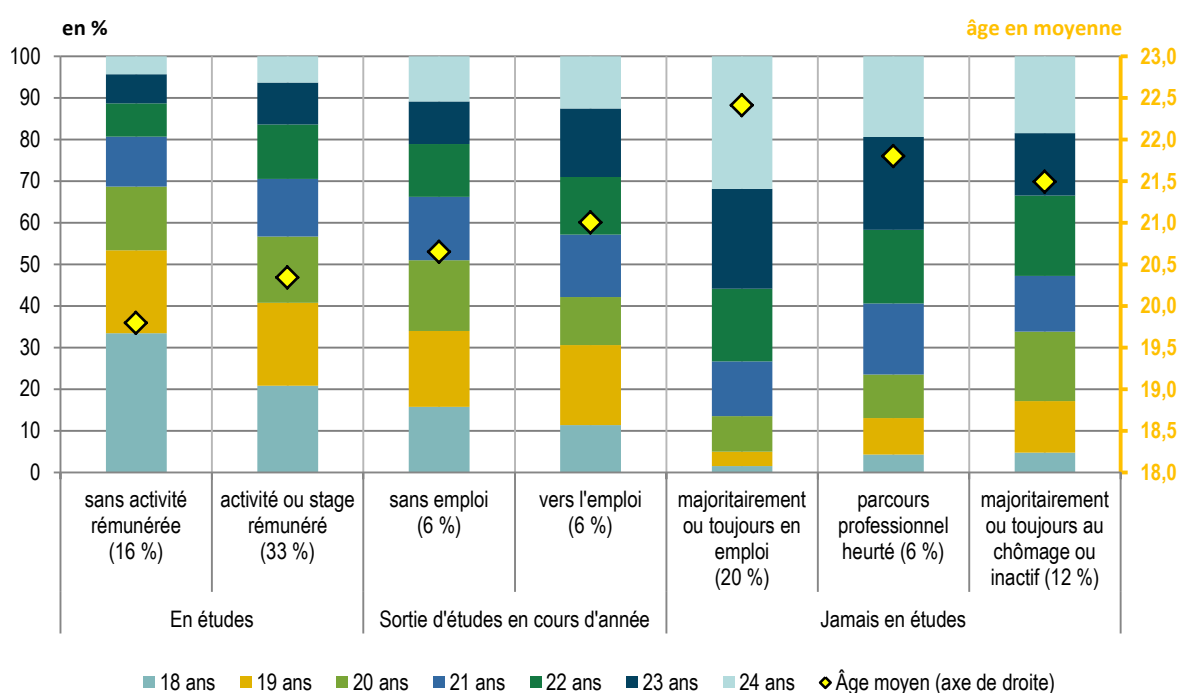
**Champ** > Personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France (hors Mayotte).

**Source** > DREES-INSEE, enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014.

### Situation d'activité en 2014 et âge

Ces différentes situations d'activité interviennent à des âges différents. Les jeunes adultes en cours d'études sans activité rémunérée sont les plus jeunes : 50 % ont 19 ans ou moins (graphique A3.3). Les sortants du système éducatif en 2014 sont déjà un peu plus âgés : 20 ans et 7 mois en moyenne pour les jeunes sans emploi en fin d'année et 21 ans pour ceux ayant un emploi. Ceux qui n'ont pas du tout été en études en 2014 sont plus âgés quelle que soit la situation. Les jeunes majoritairement ou toujours en emploi sont les plus âgés : plus de la moitié ont 23 ans ou plus. Les 18-24 ans majoritairement au chômage ou inactifs, ou bien précaires (parcours professionnel heurté) sont âgés pour la moitié d'entre eux de plus de 21 ans.

➤ Graphique A3.3 • Âge des jeunes selon la situation d'activité en 2014



**Note** > L'âge des jeunes au 1<sup>er</sup> octobre 2014.

**Lecture** > Les jeunes en cours d'études sans activité rémunérée ont 19,8 ans en moyenne au 1<sup>er</sup> octobre 2014. La moitié (50 %) des jeunes de cette catégorie ont 19 ans ou moins.

**Champ** > Personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France (hors Mayotte).

**Source** > DREES-INSEE, Enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014.

### Saisonnalité des activités professionnelles des jeunes en études toute l'année

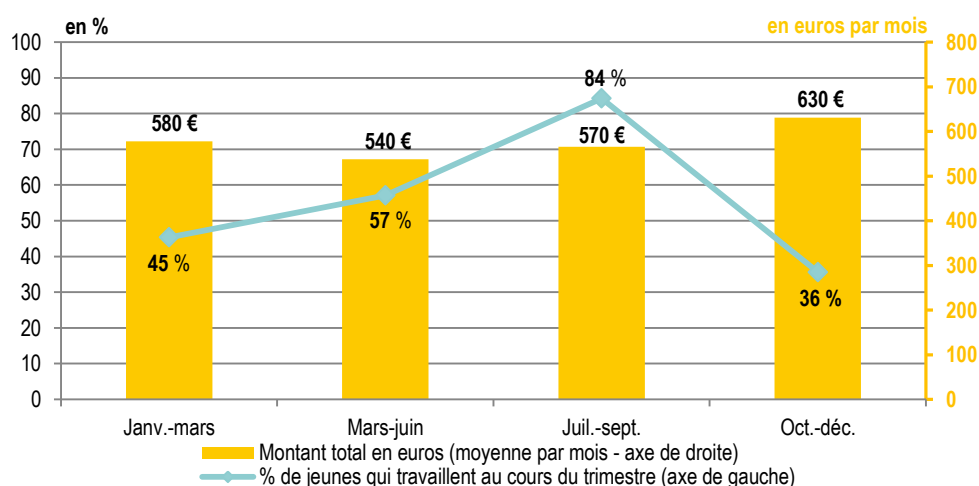
C'est chez les jeunes que la saisonnalité de l'emploi est la plus marquée. Ce sont les étudiants en particulier qui gonflent la main-d'œuvre estivale. Selon Befy et Coudin, entre 2003 et 2005, l'emploi étudiant représente la moitié des embauches estivales faisant suite à une situation d'inactivité (y compris en études), contre seulement un quart des accès aux emplois d'hiver (Befy et Coudin, 2007). L'ENRJ prend en compte dans la mesure des revenus du travail ces variations saisonnières.

Parmi les jeunes en cours d'études toute l'année 2014, sept sur dix ont eu au moins une activité rémunérée au cours de l'année, y compris un stage rémunéré ou de l'alternance. Ces activités rémunérées se déroulent essentiellement durant le troisième trimestre (entre juillet et septembre) : 84 % de ceux qui ont eu une activité ont travaillé au cours de celui-ci (graphique A3.4). Le reste de l'année, l'activité est moindre pour les jeunes. Au premier trimestre, 45 % des jeunes en études avec une activité rémunérée dans l'année ont travaillé. Plus de la moitié (57 %) de ces jeunes ont travaillé au second trimestre. Enfin, seulement 36 % déclarent avoir une activité rémunérée au début de l'année scolaire 2014-2015.

Les « jobs de vacances d'été » sont, pour un quart des jeunes en études avec une activité rémunérée en 2014, l'unique activité de l'année. L'activité régulière en 2014, c'est-à-dire au cours des quatre trimestres, n'est effective en revanche que pour un cinquième des jeunes en études avec une activité rémunérée.

La part des jeunes qui travaillent au cours du trimestre est fluctuante au cours de l'année mais les revenus issus des activités rémunérées sont en moyenne relativement stables. Ils varient en moyenne de 540 à 630 euros par mois.

➤ **Graphique A3.4 • Revenus du travail des jeunes en cours d'études qui ont une activité ou un stage rémunéré en 2014**



**Lecture** > Les jeunes adultes en cours d'études toute l'année ayant une activité rémunérée au cours de l'année sont 84 % à travailler au troisième trimestre, c'est-à-dire entre juillet et septembre. Ils perçoivent en moyenne 570 euros par mois.

**Champ** > Personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France (hors Mayotte), en cours d'études avec une activité rémunérée en 2014.

**Source** > DREES-INSEE, enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014.

## Bibliographie

Beffy M., Coudin É., « Les quatre saisons de l'emploi. Une partition pour les étudiants », *Insee Première*, n°1119, INSEE, janvier 2007.

Castell L., Missègue N., Portela M., Rivalin R., « Les ressources des 18-24 ans en 2014, de fortes disparités liées à la situation résidentielle et aux parcours d'activité », *Insee Analyses*, n°28, INSEE, novembre 2016(a).

Castell L., Portela M., Rivalin R., « Les principales ressources des 18-24 ans. Premiers résultats de l'Enquête nationale sur les ressources des jeunes », *Études et Résultats*, n°965, DREES, et *Insee Première*, n°1603, INSEE, juin 2016(b).

Castell L., Rivalin R., Thouilleux C., « L'accès à l'autonomie résidentielle pour les 18-24 ans : un processus socialement différencié », dans ce dossier et *France Portrait social*, coll. « Insee Références » édition 2016(c).

Galland O., « Entrer dans la vie adultes : des étapes toujours plus tardives mais resserrées », *Économie et statistique*, n°337-338, INSEE, 2000.

Galtier B., Minni C., « Emploi et chômage des 15-29 ans en 2012 », *Dares Analyses*, n°73, DARES, décembre 2015.

Herpin N., Verger D., « Les étudiants, les autres jeunes, leur famille et la pauvreté », *Économie et Statistique*, n° 308-309-310, INSEE, 1997.

Le Pape M.-C., Portela M., Tenret É., « Quand on aime, on ne compte pas », *Les Dossiers de la Drees*, n° 4, DREES, août 2016.

Portela M., de Saint Pol T., Alberola É., « Ressources et parcours vers l'indépendance des jeunes adultes en France », *Dossier Solidarité Santé*, n° 51, DREES, février 2014.

Portela M., Signoretto C., « Qualité de l'emploi et aspirations professionnelles : quels liens avec la mobilité volontaire des jeunes salariés en CDI ? », *Revue économique*, vol. 68, à paraître.

Ponthieux S., « La mise en commun des revenus dans les couples », *Insee Première*, n°1409, INSEE, juillet 2012.

Roy D., « "Tout ce qui est à toi est à moi ?" Mise en commun des revenus et transferts d'argent dans le couple », *Terrain*, n° 45, septembre 2005.

# L'accès à l'autonomie résidentielle pour les 18-24 ans : un processus socialement différencié<sup>16</sup>

---

Laura Castell, Raphaëlle Rivalin, Christelle Thouilleux

## Résumé

Fin 2014, 43 % des jeunes de 18 à 24 ans disposent de leur propre logement, mais seulement 17 % y résident exclusivement et le financent en outre par eux-mêmes. L'accès à l'autonomie résidentielle est un processus continu qui passe par des situations intermédiaires comme un départ partiel pour un jeune sur cinq ou un départ financé par les parents. Les parcours sont très différents selon le statut des jeunes : ceux en études partent souvent pour poursuivre des études sélectives sans pour autant devenir indépendants vis-à-vis de leurs parents ; les jeunes sortis du système éducatif, eux, attendent généralement d'avoir une situation suffisamment stable pour partir du logement parental de façon indépendante.

Lorsqu'ils disposent de leur propre logement, les jeunes sont principalement locataires et vivent dans des conditions moins favorables qu'au domicile parental. Même si les jeunes occupant un emploi ont de meilleures conditions de vie, avec un revenu mensuel moyen de 1 360 euros, plus de la moitié continuent à résider chez leurs parents dans l'attente d'une autonomie totale. En revanche, les jeunes au chômage ou inactifs sont largement privés de cette autonomie à la fois résidentielle, professionnelle et financière : 43 % sont exposés à des difficultés financières et les trois quarts restent au domicile parental avec moins de 300 euros de ressources individuelles par mois. Les jeunes en cours d'études ont certes de faibles ressources, mais ils bénéficient d'un soutien parental fort. Ils ont un niveau de satisfaction plus élevé que les autres jeunes sur leur situation, qui peut être vécue comme une période transitoire d'investissement dans l'avenir.

---

<sup>16</sup> Cet article est également publié dans *France Portrait Social*, Insee Références édition 2016.



## Introduction

Les jeunes âgés de 18 à 24 ans sont dans une situation transitoire entre un statut d'enfant à charge et un statut d'adulte indépendant au plan financier et résidentiel. Le processus d'autonomisation qui caractérise cet âge d'entrée dans la vie adulte connaît différentes dimensions et étapes : la dimension professionnelle avec la fin des études, l'entrée sur le marché du travail et l'accès à l'emploi ; la dimension familiale avec la mise en couple, voire la constitution d'une famille ; la dimension résidentielle avec le départ du domicile parental. Ces différentes étapes de l'autonomisation ne surviennent pas forcément de façon simultanée ou ordonnée, ni de façon similaire pour l'ensemble des jeunes adultes. Au contraire, l'allongement de la durée des études et les difficultés d'insertion sur le marché du travail conduisent à une désynchronisation croissante et à un processus d'autonomisation plus progressif qu'auparavant (Galland, 2011).

La situation résidentielle des jeunes adultes en est l'illustration : multi-résidence, logement en communauté, contour flou de la notion de ménage, autonomie mais pas indépendance. L'Enquête nationale sur les ressources des jeunes (encadré 1) prend en compte l'ensemble de ces spécificités. Elle permet ainsi de décrire précisément les différents modes de résidence des 18-24 ans en 2014 et de répondre à plusieurs questions. Quels en sont les déterminants ? À quel point l'accès à l'autonomie résidentielle est-il lié aux autres dimensions de l'autonomie et notamment à la situation d'activité ? En quoi la prise en compte de ces deux dimensions permet-elle d'établir un panorama plus nuancé sur les ressources et les conditions de vie des 18-24 ans ?

### ➤ Encadré 1 • La situation résidentielle dans l'Enquête nationale sur les ressources des jeunes

L'Enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ) est une enquête novatrice mise en place par la DREES et l'INSEE. Son objectif est de mieux appréhender les ressources dont disposent les jeunes adultes. L'enquête a eu lieu au cours du dernier trimestre 2014 en France métropolitaine, à La Réunion et en Guadeloupe (représentative ici de la Martinique et de la Guyane). Le champ de l'ENRJ est celui des jeunes âgés de 18 à 24 ans au 1<sup>er</sup> octobre 2014 résidant en France (hors Mayotte), qu'ils vivent en ménage ordinaire ou en communauté. Le dispositif comprend une interrogation des jeunes, ainsi que de leurs parents. Au total, 5 800 jeunes et 6 300 parents ont répondu à l'enquête.

Dans l'enquête, un jeune adulte est considéré comme vivant dans un logement s'il y réside habituellement, c'est-à-dire au moins un mois dans l'année. Afin de capter au mieux les particularités de la situation résidentielle des jeunes, l'ENRJ intègre dans son champ les jeunes résidant en communauté (internat, cité universitaire, foyer de jeunes travailleurs, gendarmerie, etc.), en leur appliquant un questionnement spécifique. Le questionnaire donne par ailleurs la possibilité – assez rare dans les autres enquêtes – de décrire deux principaux logements, et ce avec le même degré de précision pour l'un et pour l'autre.

Trois situations résidentielles sont définies selon le mode de cohabitation avec les parents. Un jeune est dit **cohabitant** s'il vit en permanence avec ses parents (ou au moins l'un d'entre eux). Il est dit **non-cohabitant** s'il ne vit plus du tout avec ses parents. Une troisième situation est identifiée dans l'enquête : le jeune est **semi-cohabitant** s'il vit en partie chez ses parents et en partie dans un autre logement sans aucun d'entre eux.

Un jeune cohabitant ou semi-cohabitant réside donc, au moins en partie, dans un **logement parental**, c'est-à-dire avec au moins un de ses parents. S'il est semi ou non-cohabitant, il dispose d'au moins un logement où il vit sans aucun de ses parents : nous parlons alors de **logement autonome**. Ce logement peut cependant appartenir à ses parents ou être financé par eux, via un versement monétaire régulier ou une aide spécifique pour le paiement du loyer. Si ce n'est pas le cas, nous parlons plus spécifiquement de **logement indépendant**. Notons que cette notion d'indépendance

financière n'est relative qu'aux parents et n'exclut pas l'existence d'une dépendance financière vis-à-vis d'autres personnes telles que le conjoint, les grands-parents, etc.

## Près de six jeunes sur dix entre 18 et 24 ans vivent exclusivement chez leurs parents

Fin 2014 en France, la situation résidentielle la plus commune pour les jeunes adultes entre 18 et 24 ans reste la **cohabitation** avec les parents, qui concerne 57 % d'entre eux (tableau 1), une proportion toutefois parmi les plus faibles d'Europe après les pays nordiques (Van de Velde, 2008). La décohabitation est un processus progressif et donne lieu à des situations intermédiaires variées. La **semi-cohabitation** en est une illustration : 19 % des 18-24 ans disposent d'un logement autonome mais continuent à vivre en partie chez leurs parents (plus d'un mois par an en cumulé). Parmi eux, six sur dix reviennent au domicile parental toutes les semaines – la plupart du temps le week-end – et 15 % seulement voient leurs parents moins d'une fois par mois – en général pendant les vacances. Enfin, même lorsque les jeunes adultes sont complètement partis du domicile parental (**non-cohabitants**), cette autonomie n'est synonyme d'indépendance que pour 17 % des 18-24 ans, les 7 % restant vivant dans un logement autonome mais financé par leurs parents.

➤ **Tableau 1 • Situations résidentielles des jeunes adultes en 2014**

	Cohabitants			Semi-cohabitants	Non-cohabitants			Ensemble
	Ensemble	Jamais parti	De retour après un premier départ		Ensemble	Logement financé par les parents	Logement indépendant	
<b>En études (49 %)</b>	<b>50</b>	46	4	<b>32</b>	<b>18</b>	11	7	<b>100</b>
Secondaires (11 %)	72	70	2	17	11	4	7	100
Supérieures (38 %)	44	39	5	37	19	12	7	100
<b>Sortis du système éducatif (51 %)</b>	<b>65</b>	52	13	<b>5</b>	<b>30</b>	3	27	<b>100</b>
En emploi (30 %)	57	46	11	7	36	4	32	100
<i>Permanente</i> (14 %)	51	44	7	6	43	4	39	100
<i>Temporaire</i> (16 %)	63	48	15	8	29	3	26	100
Au chômage, inactif (21 %)	75	61	14	4	21	3	18	100
<b>Ensemble (100 %)</b>	<b>57</b>	49	8	<b>19</b>	<b>24</b>	7	17	<b>100</b>

**Champ** > Personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France (hors Mayotte).

**Lecture** > 46 % des jeunes en études sont cohabitants et ne sont jamais partis, même partiellement, du domicile parental.

**Source** > DREES-INSEE, enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014.

Le degré d'autonomie résidentielle est clairement lié à la situation vis-à-vis des études et de l'emploi. Alors que seulement 18 % des jeunes en cours d'études sont non-cohabitants, c'est le cas de 36 % des jeunes en emploi et même de 43 % de ceux occupant un emploi permanent. Cependant, cette relation est loin d'être systématique. En comptabilisant les semi-cohabitants, la moitié des jeunes en études disposent d'un logement autonome même s'il est majoritairement financé par les parents (c'est le cas pour 85 % des semi-cohabitants et 60 % des non-cohabitants). Forme particulière d'autonomie résidentielle, la semi-cohabitation est en effet particulièrement caractéristique de la vie étudiante : 37 % des étudiants sont dans cette situation. À l'inverse, les deux tiers des jeunes sortis du système éducatif vivent encore exclusivement chez leurs parents. C'est encore plus notable pour les jeunes au chômage ou inactifs, dont les trois quarts sont dans cette situation.

Enfin, la décohabitation est un processus parfois réversible : 8 % des jeunes vivent chez leurs parents après être partis une première fois du domicile parental. Ce retour se produit dans la majeure partie des cas (62 %) à la fin d'une année scolaire ou d'un cycle d'études. Les jeunes au chômage ou inactifs sont les plus nombreux (14 %) avec les jeunes en emploi temporaire (15 %) à s'être réinstallés chez leurs parents, en général à la fin de leurs études.

## **Un jeune en logement autonome sur cinq vit en colocation et un sur six en collectivité**

Lorsqu'ils disposent de leur propre logement, les conditions de logement des jeunes adultes sont très différenciées de celles du reste de la population (Driant *et al.*, 2008). C'est notamment le cas des jeunes en études qui sont très majoritairement urbains (80 % résident dans une ville de 100 000 habitants ou plus) et vivent dans de petites surfaces. Lorsqu'ils n'habitent pas en communauté, un tiers des jeunes en études vivent dans un studio<sup>17</sup> de moins de 25 m<sup>2</sup>. Les étudiants vivent aussi beaucoup plus souvent seuls que les autres jeunes : c'est le cas de la moitié d'entre eux (tableau 2).

Les modes de cohabitation qu'on peut qualifier d'atypiques (relativement aux conditions résidentielles les plus répandues dans la population) sont aussi plus fréquents chez les jeunes en études : un sur quatre vit en colocation et un sur cinq vit en communauté (encadré 2) ; c'est même le cas de la moitié des élèves du secondaire qui disposent d'un logement autonome et logent alors pour la plupart en internat. Les conditions de logement en communauté sont différentes de celles en logement ordinaire. Seulement un tiers des jeunes en communauté dispose d'une cuisine privative. Deux tiers disposent d'une salle de bains privative et 57 % de toilettes. Les logements y sont aussi nettement plus petits : un quart des jeunes vivant en communauté ont un logement de moins de 10 m<sup>2</sup>.

Un quart des jeunes disposant de leur propre logement y vivent en couple, principalement des jeunes sortis du système éducatif, qui sont la moitié dans ce cas. Les jeunes au chômage ou inactifs vivent moins souvent seuls et choisissent plus souvent, comme les

---

17 Cette particularité conduit le plus souvent à ne pas prendre en compte cette population dans les statistiques sur le surpeuplement, dont l'un des critères est d'avoir au moins 2 pièces pour les logements d'une personne.

étudiants, la colocation comme mode de cohabitation permettant notamment de réduire les frais de logement.

➤ **Tableau 2 • Situation des jeunes dans leur logement autonome en 2014**

	Vit en communauté	Vit seul en logement ordinaire	Vit en couple en logement ordinaire	Vit en colocation en logement ordinaire
<b>En études</b>	22	46	8	24
<i>Secondaires</i>	48	25	13	14
<i>Supérieures</i>	18	50	7	25
<b>En emploi</b>	10	34	45	11
<i>Permanent</i>	4	35	52	9
<i>Temporaire</i>	16	33	38	13
<b>Au chômage, inactif</b>	8	18	46	28
<b>Ensemble</b>	17	39	24	20

**Champ** > Personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France (hors Mayotte), semi- ou non-cohabitantes.

**Lecture** > Lorsqu'ils ne vivent pas exclusivement chez leurs parents, 17 % des jeunes vivent en communauté dans leur logement autonome.

**Source** > DREES-INSEE, enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014.

Lorsqu'ils vivent en logement ordinaire, les trois quarts des jeunes adultes sont locataires du secteur libre. Par rapport au reste de la population [Arnault *et al.*, 2015], les 18-24 ans sont moins souvent propriétaires (4 %) ou en logement social (10 %) mais plus souvent logés gratuitement (13 %), le plus souvent par leur conjoint ou d'autres personnes. Le parc social répond moins aux besoins de cette population constituée de ménages plus petits, avec un statut professionnel et familial en mutation. Toutefois, l'accès à ce type de logement est plus fréquent pour les jeunes sortis du système éducatif et notamment pour les chômeurs et inactifs (25 %), qui sont par ailleurs aussi plus souvent logés gratuitement (21 %), principalement par leur conjoint ou d'autres personnes. Si l'accès à la propriété est encore marginal à cet âge, il concerne tout de même 11 % des jeunes occupant un emploi permanent.

## ➤ Encadré 2 • Une enquête dans les communautés

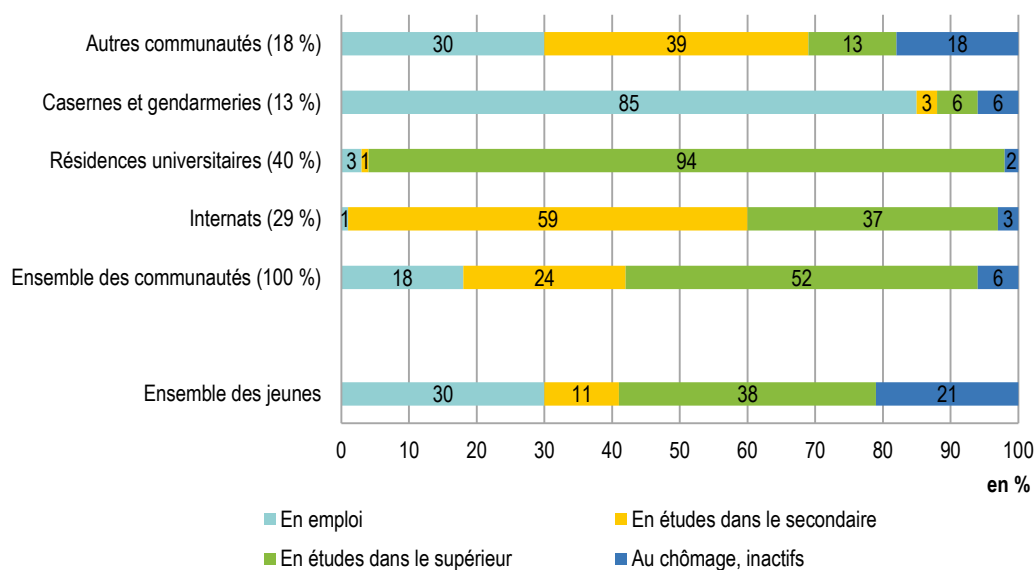
Une communauté se définit comme un ensemble d'habitations relevant d'une même autorité gestionnaire et dont les habitants partagent un mode de vie commun. Rares sont les enquêtes à s'intéresser à cette population. En plus des jeunes interrogés chez leurs parents et qui vivent également dans un logement collectif, l'une des originalités de l'ENRJ est d'avoir interrogé environ 1 000 jeunes tirés dans un échantillon représentatif des communautés. Les jeunes résidant en communauté, au moins en partie (et pas uniquement comme résidence principale), représentent 7,2 % des 18-24 ans fin 2014. La majorité de ces jeunes réside en internat (29 %) ou en résidence universitaire (40 %). Les gendarmeries et établissements militaires réunissent environ 13 % de ces jeunes adultes. Les autres communautés (établissements sanitaires et sociaux, foyers de jeunes travailleurs, structures de type Adoma) en rassemblent 18 %. Les établissements religieux et pénitentiaires sont exclus du champ.

Ces jeunes résidant en communauté ont un profil particulier : 76 % poursuivent des études, 18 % occupent un emploi et 6 % sont au chômage ou inactifs (graphique encadré 2). Ils sont aussi beaucoup plus nombreux (61 %) à vivre toujours en partie chez leurs parents. C'est surtout le cas des jeunes en études (69 % sont semi-cohabitants) alors que les jeunes en emploi résident plus souvent exclusivement dans la communauté (62 %).

Les internats regroupent 59 % d'élèves et 37 % d'étudiants alors que les résidences universitaires sont quasiment exclusivement composées d'étudiants. Les étudiants boursiers y sont fortement surreprésentés (58 % des jeunes en résidences universitaires). Cette concentration s'explique par les critères d'attributions de certaines résidences (notamment celles gérées par le Crous), qui sont les mêmes que pour les bourses d'études.

Les autres communautés se différencient nettement en termes de population de jeunes. Les casernes et gendarmeries concentrent 85 % de jeunes en emploi. Les autres types de communautés réunissent principalement des jeunes du secondaire (39 %), en établissements de soins notamment, et des jeunes en emploi (30 %) qui vivent le plus souvent dans des foyers de jeunes travailleurs.

### ➤ Graphique encadré 2 • Répartition des jeunes vivant en communautés en 2014



**Champ** > Personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France (hors Mayotte) et résidant dans une communauté.

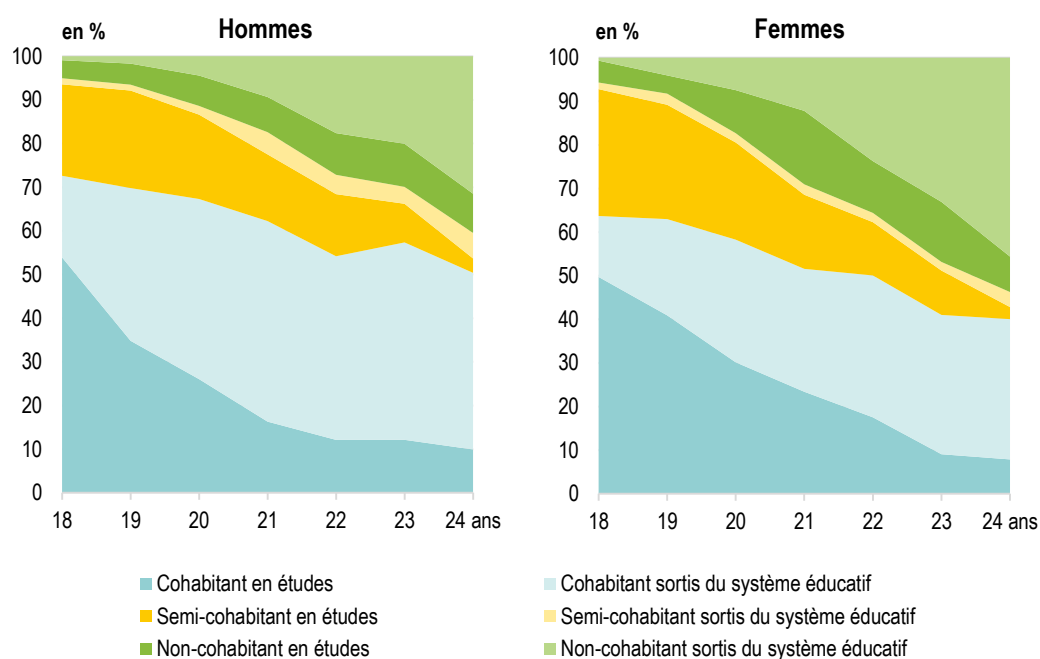
**Lecture** > 18 % des jeunes vivant en communauté se déclarent en emploi.

**Source** > DREES-INSEE, enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014.

## Le premier départ du logement parental s'effectue dans six cas sur dix pour poursuivre ses études

Entre 18 et 24 ans, les jeunes commencent à franchir les premières étapes d'entrée dans la vie adulte. La part de jeunes ayant complètement quitté le domicile parental, très faible chez les jeunes de 18 ans (à peine plus de 5 %), croît au fil des âges pour atteindre à 24 ans, 40 % pour les hommes et 54 % pour les femmes (graphique 1). Les hommes sortent plus tôt du système éducatif que les femmes mais, une fois leurs études terminées, ils vivent plus fréquemment chez leurs parents qu'elles. Pour les jeunes en études, la non-cohabitation totale avec les parents se produit aussi légèrement plus rapidement chez les femmes que pour les hommes.

➤ Graphique 1 • Accès à l'autonomie entre 18 et 24 ans selon le sexe en 2014



**Champ** > Personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France (hors Mayotte).

**Lecture** > À 18 ans, 54 % des jeunes hommes sont cohabitants et en études.

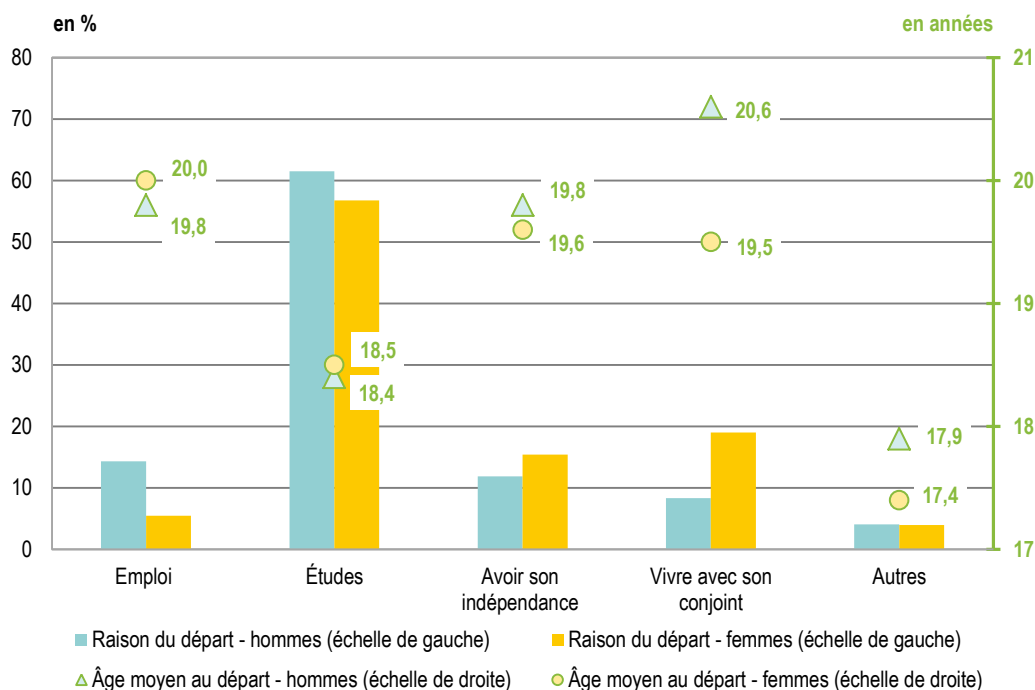
**Source** > DREES-INSEE, enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014.

Fin 2014, le modèle prédominant d'accès à l'autonomie résidentielle est celui d'une jeunesse étudiante caractérisée par une autonomie partielle. Parmi les 18-24 ans déjà partis au moins partiellement du domicile parental<sup>18</sup>, six sur dix ont pris leur premier logement autonome pour poursuivre leurs études (graphique 2). La généralisation de l'accès à l'enseignement supérieur depuis les années 1980, l'allongement de la durée des

<sup>18</sup> On observe ici les jeunes déjà partis parmi les 18 à 24 ans. Or la moitié d'entre eux n'ont jamais quitté le domicile parental; ces jeunes qui quittent le domicile parental plus tard peuvent avoir des comportements différents. Notamment, plus le premier départ est tardif, moins les études en sont la raison. Alors que 88 % des jeunes de 18 ans ayant déjà vécu dans un logement autonome – au moins partiellement – sont partis pour poursuivre leurs études, ce n'est le cas que de 40 % des jeunes de 24 ans. Si l'emploi, le désir d'indépendance et la mise en couple sont plus souvent avancées à cet âge, les études restent la principale raison du premier départ.

études et les difficultés d’insertion sur le marché du travail (Baudelot et Establet, 2000) ont mis à mal le modèle de l’installation qui prévalait après-guerre et selon lequel le départ de chez les parents coïncidait avec l’entrée sur le marché du travail pour les hommes et avec le mariage pour les femmes (Galland, 2011). Ce modèle genré de la décohabitation semble toutefois persister pour une partie de la jeunesse, comme en témoignent les logiques différentes qui prévalent encore dans le départ précoce de certaines femmes et de certains hommes. Les femmes sont ainsi 19 % à indiquer la mise en couple comme principale raison du premier départ du domicile parental (contre 8 % des hommes). Lorsque le premier départ s’est fait pour une autre raison que celle-ci, les femmes et les hommes partent en moyenne au même âge, mais si la raison est la mise en couple, elles partent en moyenne plus d’un an avant les hommes. Cette mise en couple plus précoce explique que les femmes continuent à décohabiter plus tôt que les hommes. Parallèlement, les hommes sont plus nombreux à invoquer l’emploi comme raison principale du premier départ (14 % contre 5 % pour les femmes).

➤ **Graphique 2 • Raisons et âge moyen du premier départ du domicile parental en 2014**



**Champ** > Personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France (hors Mayotte), déjà parties du domicile parental, au moins partiellement.

**Lecture** > Parmi les hommes ayant expérimenté un premier départ, 14 % sont partis pour leur emploi ; dans ce cas, ils sont partis à 19,8 ans en moyenne.

**Source** > DREES-INSEE, enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014.

## **Parmi les jeunes en études, la semi-cohabitation est un privilège pour les étudiants de milieux favorisés**

Les déterminants du mode de résidence diffèrent selon que les jeunes sont encore en études ou qu'ils sont sortis du système éducatif. Parmi les jeunes encore en études, la semi-cohabitation est plus spécifiquement le fait des jeunes suivant des formations sélectives (classes préparatoires aux grandes écoles, écoles ou doctorat dont médecine). Ces jeunes ont trois à quatre fois et demie plus de chances que les élèves du secondaire d'être semi-cohabitant plutôt que cohabitant, à autres caractéristiques identiques (âge, nombre de frères et sœurs, parents séparés ou en couple, catégorie socioprofessionnelle du père, localisation du domicile parental, type d'activité rémunérée<sup>19</sup> [tableau 3]. La non-cohabitation est quant à elle davantage liée à l'avancée dans les études (probabilité multipliée par cinq pour les étudiants en grandes écoles et doctorants) et à l'âge : les jeunes de 23 ans ou plus ont quatre fois plus de chances que les 18-20 ans d'être non-cohabitant plutôt que cohabitant. De fait, près des trois quarts des non-cohabitants ont plus de 20 ans contre seulement un tiers de ceux qui vivent au moins en partie chez leurs parents.

Les cursus du supérieur sont souvent concentrés dans les grandes villes et nécessitent donc d'y prendre un logement lorsque le domicile parental est éloigné. Lorsque le logement parental se situe dans une ville de plus de 100 000 habitants, le jeune adulte a ainsi 66 % de chances en moins d'être semi-cohabitant plutôt que cohabitant et 53 % de chances en moins d'être non-cohabitant que les jeunes dont les parents vivent dans une plus petite ville. Quand le domicile parental se situe dans l'agglomération parisienne, les probabilités d'être semi-cohabitant ou non-cohabitant sont encore plus faibles. Au-delà de la localisation, d'autres caractéristiques familiales influent sur le choix résidentiel (Laferrère, 2005) : le fait de ne plus avoir de père ou d'avoir des parents séparés et la taille de la fratrie notamment, augmentent les chances de disposer d'un logement autonome. Le coût des logements en ville peut aussi être un frein à la décohabitation et, potentiellement, au choix des études poursuivies. Les jeunes de milieux modestes sont ceux qui sont les plus éloignés des lieux d'études et qui auraient par conséquent le plus intérêt à prendre un logement autonome (Grignon et Gruel, 2003). Pourtant, à autres caractéristiques données, les enfants de cadres ont 62 % de chances en plus que les enfants d'ouvriers ou d'employés d'être semi-cohabitant plutôt que cohabitant. Le coût de la semi-cohabitation en fait un privilège pour les étudiants de milieux favorisés.

<sup>19</sup> Le modèle mis en œuvre pour aboutir à ce résultat est un logit polytomique non ordonné (voir Afsa Essafi [2003] pour une présentation détaillée) avec pour modalité de référence la cohabitation. Cette modélisation permet d'étudier les corrélations entre certaines caractéristiques du jeune ou de sa famille et sa situation résidentielle toutes choses égales par ailleurs. On modélise ici la situation résidentielle au moment de l'enquête et non la décision de décohabiter. Tout d'abord, tous les jeunes n'ont pas encore décohabité. De plus, nous disposons des informations au moment de l'enquête et non au moment de la décohabitation du jeune : sa situation a pu évoluer entre temps. Par ailleurs, les résultats présentés sont à interpréter comme des corrélations et non comme des relations causales propres. Le choix résidentiel est souvent simultané à d'autres décisions telles que celle de continuer ou non ses études. Certaines caractéristiques sont aussi fortement corrélées entre elles : c'est le cas par exemple de l'âge et du niveau d'études pour les jeunes en études ou encore de l'âge, la situation d'activité et le plus haut diplôme obtenu pour les jeunes sortis du système éducatif. À noter que le fait de vivre en couple ou le pays de naissance du jeune n'ont pas été introduits dans les modélisations car très fortement endogènes à la situation résidentielle.



➤ **Tableau 3 • Situation résidentielle selon les caractéristiques des jeunes en études en 2014**

	Ensemble	Cohabitants (50 %)		Semi-cohabitants (32 %)		Non-cohabitants (18 %)	
	%	%		%	Odds ratio	%	Odds ratio
<b>Âge</b>							
18-20 ans	59	68	Réf.	63	Réf.	28	Réf.
21-22 ans	25	21	Réf.	26	n.s.	37	2,39 ***
23-24 ans	16	11	Réf.	11	0,65 **	35	3,92 ***
<b>Sexe</b>							
Femme	53	51	Réf.	52	n.s.	56	n.s.
Homme	47	49	Réf.	48	Réf.	44	Réf.
<b>Niveau des études en cours</b>							
Secondaire	22	32	Réf.	12	Réf.	16	Réf.
Licence 1, 2	17	16	Réf.	19	n.s.	17	1,99 ***
Licence 3, master	31	25	Réf.	33	1,75 ***	42	1,79 ***
BTS, DUT	14	16	Réf.	15	n.s.	7	n.s.
CPGE <sup>1</sup>	6	5	Réf.	8	2,86 ***	2	1,67 *
Grande école, doctorat <sup>2</sup>	10	6	Réf.	13	4,65 ***	16	5,24 ***
<b>Nombre de frères et sœurs</b>							
Aucun	8	9	Réf.	7	Réf.	9	Réf.
1	37	36	Réf.	41	1,30 *	31	n.s.
2	32	32	Réf.	33	n.s.	31	n.s.
3 ou plus	23	23	Réf.	19	1,36 *	29	1,57 **
<b>Parents séparés</b>	24	23	Réf.	22	1,17 *	29	1,30 **
<b>Catégorie socio-professionnelle du père</b>							
Indépendant	15	14	Réf.	16	1,39 ***	15	n.s.
Cadre ou profession libérale	26	24	Réf.	28	1,62 ***	26	n.s.
Profession intermédiaire	21	21	Réf.	27	1,44 ***	14	0,64 ***
Employé ou ouvrier	33	36	Réf.	26	Réf.	36	Réf.
Père décédé ou inconnu	5	5	Réf.	3	n.s.	9	2,53 ***
<b>Taille d'unité urbaine du domicile parental</b>							
Moins de 100 000 habitants	51	37	Réf.	68	Réf.	58	Réf.
100 000 habitants ou plus	29	33	Réf.	25	0,34 ***	29	0,47 ***
Agglomération parisienne	20	30	Réf.	7	0,11 ***	13	0,22 ***

Revenus du travail							
Aucun	74	75	Réf.	79	Réf.	63	Réf.
Alternance, stage rémunéré	11	11	Réf.	7	0,48 ***	17	n.s.
Autres activités rémunérées	15	14	Réf.	14	0,75 **	20	n.s.

<sup>1</sup>. Classes préparatoires aux grandes écoles ; <sup>2</sup>. Dont médecine au-delà de la 2<sup>ème</sup> année.

**Note** > \*\*\* significatif au seuil de 1 % ; \*\* 5 % ; \* 10 % ; n.s. non significatif au seuil de 10 %.

**Champ** > Personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France (hors Mayotte), et en cours d'études.

**Lecture** > 16 % des jeunes en cours d'études ont 23 ans ou plus ; c'est le cas de 11 % des jeunes en études semi-cohabitants. Ces jeunes âgés de 23 ans ou plus ont 35 % (1-0,65) de chances en moins que les jeunes de 18 à 20 ans d'être semi-cohabitants plutôt que cohabitants, toutes choses égales par ailleurs.

**Source** > DREES-INSEE, enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014.

➤ **Tableau 4 • Situation résidentielle selon les caractéristiques des jeunes sortis du système éducatif en 2014**

	Ensemble	Femmes				Hommes			
		Cohabitanes (26 %)		Semi- ou non-cohabitanes (20 %)		Cohabitants (38 %)		Semi- ou non-cohabitants (16 %)	
		%		%	odds ratio	%		%	odds ratio
<b>Âge</b>									
18-20 ans	27	34	Réf.	13	Réf.	36	Réf.	11	Réf.
21-22 ans	31	32	Réf.	28	1,92 ***	32	Réf.	33	2,33 ***
23-24 ans	42	34	Réf.	59	3,62 ***	32	Réf.	56	3,52 ***
<b>Situation d'activité</b>									
Emploi permanent	28	19	Réf.	35	Réf.	25	Réf.	42	Réf.
Emploi temporaire	31	33	Réf.	30	0,54 ***	28	Réf.	36	n.s.
Chômage	32	38	Réf.	21	0,27 ***	39	Réf.	17	0,29 ***
Inactivité	9	10	Réf.	14	n.s.	8	Réf.	5	0,39 ***
<b>Plus haut diplôme obtenu</b>									
Sans diplôme, brevet des collèges, CAP, BEP	42	40	Réf.	40	Réf.	46	Réf.	37	Réf.
Baccalauréat	34	34	Réf.	31	n.s.	36	Réf.	34	n.s.
Diplôme supérieur au baccalauréat	24	26	Réf.	29	0,65 **	18	Réf.	29	n.s.
<b>Nombre de frères et sœurs</b>									
Aucun	9	7	Réf.	7	Réf.	10	Réf.	8	Réf.
1	33	31	Réf.	30	n.s.	36	Réf.	33	n.s.
2	29	29	Réf.	32	1,82 **	28	Réf.	31	n.s.
3 ou plus	29	33	Réf.	31	1,59 *	26	Réf.	28	1,62 **
<b>Parents séparés</b>	27	26	Réf.	29	1,44 **	25	Réf.	34	1,29 *
<b>Catégorie socio-professionnelle du père</b>									
Indépendant	11	10	Réf.	11	n.s.	12	Réf.	11	n.s.
Cadre ou profession libérale	10	10	Réf.	10	n.s.	10	Réf.	8	n.s.
Profession intermédiaire	18	17	Réf.	18	n.s.	17	Réf.	15	n.s.
Employé ou ouvrier	52	54	Réf.	52	Réf.	52	Réf.	56	Réf.
Père décédé ou inconnu	9	9	Réf.	9	n.s.	9	Réf.	10	n.s.
<b>Taille d'unité urbaine du domicile parental</b>									
Moins de 100 000 habitants	58	52	Réf.	66	Réf.	55	Réf.	68	Réf.
100 000 habitants ou plus	29	28	Réf.	30	0,63 ***	30	Réf.	27	0,73 **
Agglomération parisienne	13	20	Réf.	4	0,14 ***	15	Réf.	5	0,25 ***

**Note** > Régression logistique du fait d'être semi- ou non-cohabitant par rapport au fait d'être cohabitant. \*\*\* significatif au seuil de 1 % ; \*\* 5 % ; \* 10 % ; n.s. non significatif au seuil de 10 %.

**Champ** > Personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France (hors Mayotte) et sorties du système éducatif.

**Lecture** > 42 % des jeunes sortis du système éducatif ont 23 ans ou plus ; c'est le cas de 56 % des hommes sortis du système éducatif semi ou non cohabitants. Ces jeunes hommes âgés de 23 ans ou plus ont 3,52 fois plus de chances que les hommes de 18 à 20 ans d'être semi- ou non-cohabitants plutôt que cohabitants, toutes choses égales par ailleurs.

**Source** > DREES-INSEE, enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014.

## Près des deux tiers des jeunes sortis du système éducatif vivent exclusivement chez leurs parents

Les 18-24 ans sortis du système éducatif ont des caractéristiques qui les différencient des jeunes adultes encore en études. Ils sont tout d'abord nettement plus âgés : seul un quart des jeunes sortis du système éducatif ont moins de 20 ans contre six jeunes en études sur dix (tableau 3 et 4). Issus de milieux plus populaires (plus de la moitié ont un père ouvrier ou employé contre un tiers des jeunes en études), ils sont sortis du système éducatif relativement tôt et sont en général peu diplômés (42 % n'ont pas de diplôme ou un diplôme d'un niveau inférieur au baccalauréat).

L'âge et l'insertion sur le marché du travail sont les principaux déterminants de la situation résidentielle des jeunes sortis du système éducatif (tableau 4). Ainsi, les moins de 20 ans sont relativement plus nombreux chez les cohabitants tandis que plus de la moitié des jeunes qui disposent d'un logement autonome ont 23 ou 24 ans ; ces derniers ont trois fois et demie plus de chances que les jeunes de 18 à 20 ans d'être semi ou non-cohabitants.

Les jeunes actifs les mieux insérés sur le marché du travail sont aussi plus souvent en logement autonome que ceux en emploi temporaire. Les jeunes femmes en emploi temporaire ont ainsi 46 % de chances en moins d'être semi ou non-cohabitantes par rapport à celles en emploi permanent. Cette relation entre stabilité de l'emploi et autonomie résidentielle ne se retrouve cependant pas chez les hommes, toutes choses égales par ailleurs.

Le chômage et l'inactivité apparaissent comme un frein majeur à la décohabitation et cet effet s'est accentué avec la crise économique (Portela et Dezenaire, 2014). Le fait d'être au chômage diminue ainsi des trois quarts la probabilité d'être semi ou non-cohabitant par rapport au fait d'être en emploi permanent. L'inactivité joue dans le même sens pour les jeunes hommes mais pas pour les jeunes femmes. En effet, les jeunes femmes inactives n'ont pas moins de chances de partir du domicile parental que les femmes en emploi stable, à autres caractéristiques identiques. Lorsqu'elles disposent d'un logement autonome, elles sont en général parties pour vivre en couple avec un conjoint pouvant assurer financièrement cette autonomie résidentielle. La vie en couple plus fréquente chez les jeunes femmes les moins diplômées peut aussi expliquer la relation négative entre le niveau de diplôme et l'accès à un logement autonome.

Pour les hommes sortis du système éducatif, bien que la cohabitation soit principalement le fait de jeunes peu diplômés (46 % sont sans diplôme ou avec un diplôme inférieur au baccalauréat contre 37 % des semi ou non-cohabitants), l'effet du diplôme n'est plus significatif une fois leurs autres caractéristiques prises en compte. Les moins diplômés sont plus souvent dans une situation d'activité (chômage, inactivité) défavorable au départ du foyer parental.

Enfin, les caractéristiques du logement parental (proximité ou non avec les bassins d'emploi) et la situation familiale (fratrie, parents séparés) sont tout aussi influentes que pour les jeunes en études pour expliquer leur situation résidentielle. La catégorie socioprofessionnelle du père en revanche n'a pas d'effet une fois tenu compte des

caractéristiques du logement, de l'âge du jeune, de son niveau de diplôme et de sa situation d'activité.

## **Les jeunes en études semi-cohabitants reçoivent les montants d'aides parentales les plus élevés**

Le montant et la composition des ressources financières dont disposent les jeunes varient fortement selon leur situation vis-à-vis des études ou de l'emploi et leur situation résidentielle (encadré 3).

Pour les jeunes en études, même pour les non-cohabitants qui disposent en moyenne de revenus d'activité plus élevés, le soutien financier des parents est en moyenne d'environ 360 euros par mois fin 2014 et représente 41 % de leurs ressources<sup>20</sup> (graphique 3). Il représente même 60 % des revenus mensuels des jeunes en études semi-cohabitants, soit près de 500 euros par mois. Les deux tiers des jeunes en études disposant d'un logement autonome perçoivent à la fois un revenu social et une aide régulière de leurs parents. Les revenus sociaux à destination de cette population correspondent principalement à des bourses et des allocations logement.

Lorsqu'ils sont sortis du système éducatif, en revanche, les 18-24 ans ont des aides financières parentales moins fréquentes et de montant moins élevé, notamment pour ceux issus de milieux populaires (Castell *et al.*, 2016). La vie au domicile parental représente alors une forme fondamentale de soutien de la part des parents.

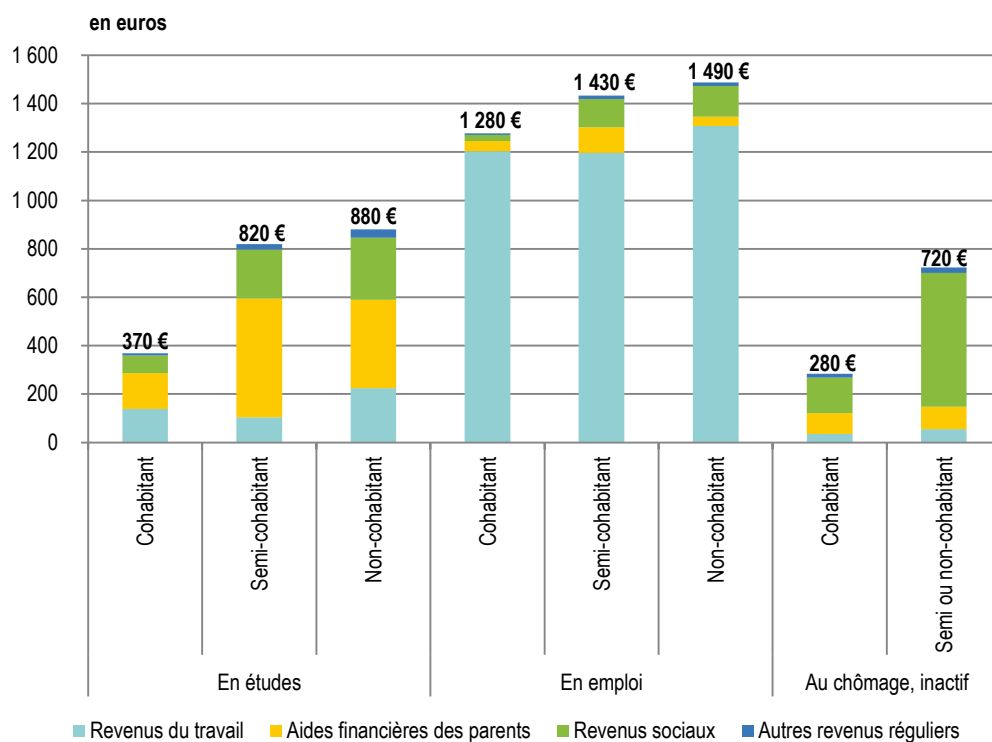
Les jeunes occupant un emploi disposent d'un revenu moyen de 1 360 euros par mois fin 2014. Les revenus issus du travail représentent 90 % de leurs ressources et diffèrent en moyenne d'une centaine d'euros seulement entre les cohabitants et les non-cohabitants.

Les jeunes au chômage ou inactifs disposent quant à eux de revenus individuels très faibles. Ceux d'entre eux qui habitent chez leurs parents disposent en moyenne de ressources financières de 280 euros par mois fin 2014 : seul un quart d'entre eux perçoit un revenu social (une allocation chômage pour 15 % d'entre eux). Ils sont en général sortis du système éducatif plus récemment (25 % en 2014 contre 15 % pour les non-cohabitants), sont plus jeunes et, pour les chômeurs, sont au chômage depuis moins longtemps. Les trois quarts des jeunes chômeurs ou inactifs vivant dans leur propre logement perçoivent en revanche des revenus sociaux<sup>21</sup>. Ils disposent alors en moyenne de 720 euros par mois au total.

<sup>20</sup> Les montants sont calculés ici sur tous les jeunes et non sur les seuls bénéficiaires des aides. Les jeunes en études qui vivent toujours chez leurs parents reçoivent en moyenne de leurs parents des montants plus faibles, de l'ordre de 150 euros par mois, ce qui représente toutefois 40 % de leurs ressources personnelles, qui sont plus modestes.

<sup>21</sup> 56 % perçoivent une allocation logement et 63 % perçoivent un autre revenu social (allocation chômage, RSA, prestations familiales, etc.).

➤ Graphique 3 • Composition des ressources mensuelles dont disposent les jeunes adultes en 2014



**Lecture** > Les jeunes en études cohabitants disposent en moyenne d'un revenu régulier de 370 euros par mois, dont 38 % provient des activités rémunérées.

**Champ** > Personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France (hors Mayotte).

**Source** > DREES-INSEE, enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014.

➤ **Encadré 3 • Mesurer les ressources et les conditions de vie des jeunes adultes**

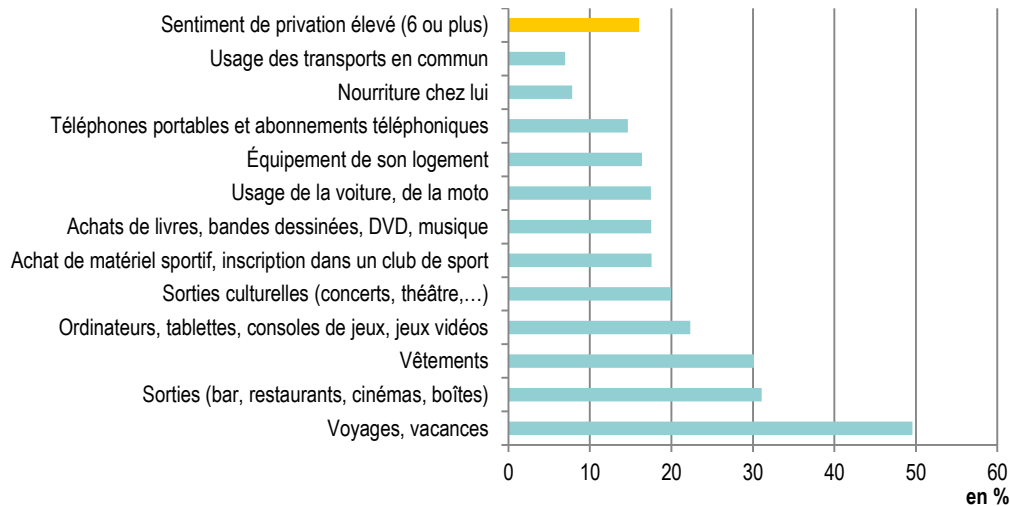
Les spécificités de cette population rendent difficile l'analyse de leurs revenus et de leurs conditions de vie dans les enquêtes habituelles.

En termes de revenus, les problèmes principaux concernent l'importance des aides parentales dans les ressources des jeunes et l'hypothèse de mise en commun des ressources et de répartition équitable entre toutes les personnes d'un même ménage. L'ENRJ y répond en adoptant une mesure individuelle des revenus et un questionnement détaillé sur les aides parentales. La mesure présentée ici correspond à leurs **revenus mensuels réguliers** et peut être apparentée aux ressources dont ils disposent au quotidien. Les ressources suivantes sont prises en compte : revenus issus d'activités rémunérées pour les jeunes qui ont travaillé la semaine précédant l'enquête ; aides financières régulières des parents à destination exclusive du jeune (versements monétaires sans utilisation prédéfinie, prise en charge du loyer, versements monétaires pour les dépenses d'essence, d'entretien et d'assurance du véhicule, de transports en commun, d'abonnements téléphoniques et internet, de loisirs, de complémentaire santé) ; revenus sociaux perçus au moment de l'enquête ; revenus du patrimoine mobilier ; aides régulières d'autres personnes que les parents (le conjoint n'est pas pris en compte, l'analyse des revenus portant ici sur les individus et non sur les ménages\*).

En termes de conditions de vie, plusieurs notions habituelles, telle que celle de surpeuplement, ne sont pas pertinentes pour les 18-24 ans. L'ENRJ ne suit donc pas la mesure de la pauvreté en conditions de vie selon l'indicateur usuel, mais s'attarde davantage sur les privations de consommation, plus en adéquation avec le quotidien des jeunes : vêtements, sorties et vacances sont ainsi les formes de privations les plus fréquentes, et ce pour les jeunes en études comme pour les jeunes sortis du système éducatif. Douze formes de privations sont ainsi recensées (figure) : on considère qu'un jeune **est fortement privé** s'il déclare plus de la moitié des formes de privations (soit 6 ou plus).

D'autres questions subjectives permettent de compléter la perception qu'ont les jeunes de leurs conditions de vie. La première est l'évaluation, sur une échelle de 0 à 10, de leur **satisfaction vis-à-vis de leur vie actuelle**. La seconde indique la perception qu'a le jeune de sa situation financière : on considère que le jeune **fait face à des difficultés financières** s'il déclare « ne pas y arriver sans faire de dettes » ou « y arriver difficilement ».

➤ **Graphique encadré 3 • Privations ressenties par les jeunes adultes en 2014**



**Lecture** > 50 % des jeunes ont le sentiment de devoir souvent se priver pour les voyages, les vacances.

**Champ** > Personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France (hors Mayotte).

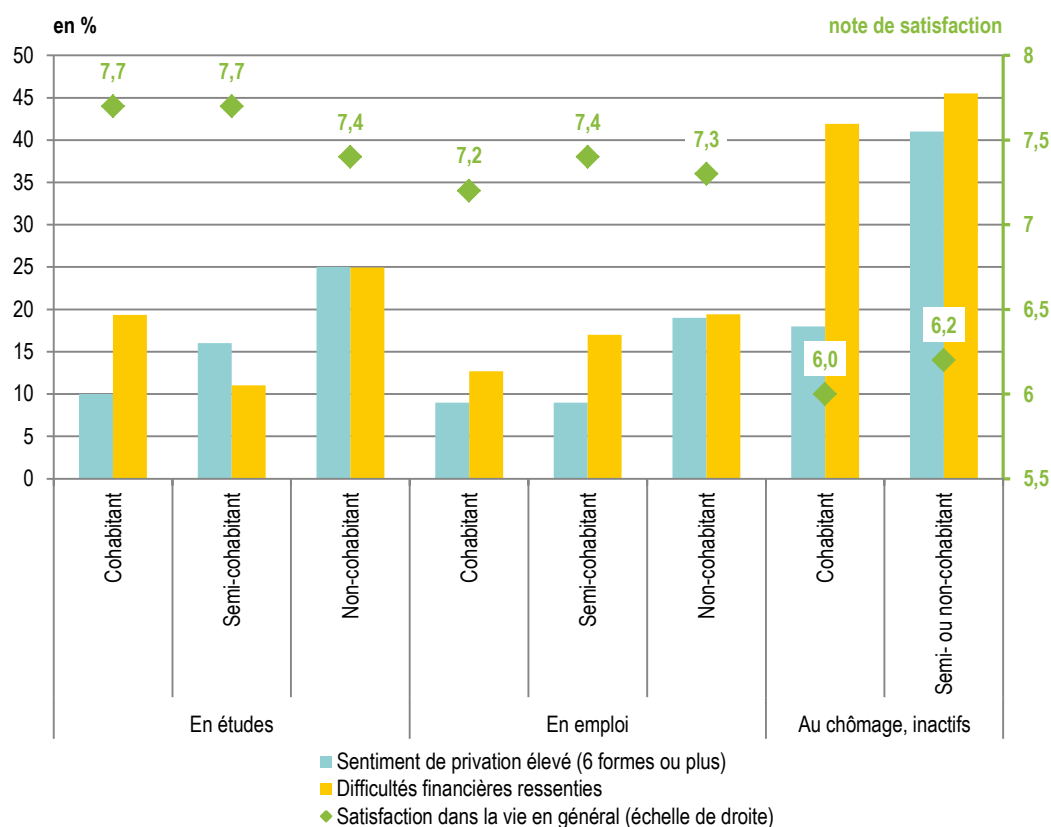
**Source** > DREES-INSEE, enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014.

\* 15 % des 18-24 ans ont un conjoint mais ne vivent pas avec lui. Dans ce cas, 35 % sont aidés financièrement par leur conjoint pour un montant moyen de 120 euros par mois. La prise en compte de cette aide modifie cependant peu le niveau et la composition des ressources moyennes ici présentée. En revanche, pour les 13 % de jeunes qui vivent avec leur conjoint, l'aide apportée s'apparente davantage à un partage des dépenses au sein du ménage. Elles représentent alors en moyenne 540 euros par mois pour 89 % des jeunes vivant en couple. Pour les non-cohabitants, plus souvent en couple, la prise en compte de la contribution du conjoint aux dépenses dans les ressources moyennes majorerait celles-ci de 10 % pour les jeunes en études, 20 % pour les jeunes en emploi et 40 % pour les jeunes au chômage ou inactifs.

## Les jeunes en études sont les plus satisfaits de leur vie, surtout lorsqu'ils résident au moins en partie chez leurs parents

L'autonomie résidentielle est parfois remise à plus tard faute de moyens (personnels ou familiaux) mais aussi afin de préserver un certain mode de vie. Certains jeunes en emploi envisagent ainsi la cohabitation comme un temps assumé de préparation à l'indépendance, leur permettant de stabiliser leur situation professionnelle ou d'épargner leurs revenus (Portela *et al.*, 2014). Rester au domicile parental permet en effet de bénéficier d'aides en nature de la part des parents – comme le logement ou l'alimentation – mais également d'économies d'échelle non négligeables – comme les équipements, la voiture, etc. Les cohabitants sont deux fois moins nombreux que les non-cohabitants à se sentir fortement privés (encadré 3), quelle que soit leur situation d'activité (graphique 4).

➤ Graphique 4 • Conditions de vie ressenties des jeunes adultes en 2014



**Lecture** > Les jeunes en études cohabitants donnent en moyenne une note de 7,7 à leur satisfaction de la vie en général, sur une échelle de 0 à 10 ; 10 % d'entre eux déclarent ressentir six formes de privation ou plus.

**Champ** > Personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France (hors Mayotte).

**Source** > DREES-INSEE, enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014.

De manière générale et malgré des revenus relativement modestes, les jeunes en études sont les 18-24 ans les plus satisfaits de leur vie (en moyenne 7,7 sur une échelle de 0 à 10). Ils sont d'autant plus satisfaits qu'ils sont cohabitants ou semi-cohabitants, et ce quel que



soit l'âge. Résider chez ses parents ne semble pas vécu comme une contrainte pour ces jeunes (Solard et Coppoletta, 2014), qui pour 88 % d'entre eux déclarent entretenir de bonnes relations avec leurs parents. Cette cohabitation permanente ou à temps partiel leur offre des conditions de vie relativement favorables, dont ne bénéficient pas les jeunes en études non-cohabitants. Ces derniers sont 25 % à ressentir de fortes privations, contre 16 % des semi-cohabitants et 10 % des cohabitants, alors que ce sont les jeunes en études qui disposent des revenus personnels les plus élevés. Mais ils doivent bien sûr faire face à des dépenses plus élevées. Un quart de ces jeunes en études non-cohabitants déclarent rencontrer des difficultés financières. À un niveau de revenu global proche, de l'ordre de 800 euros par mois fin 2014, les semi-cohabitants sont en revanche peu nombreux (11 %) à faire face à des difficultés financières et font partie des 18-24 ans les plus satisfaits. Ils bénéficient en effet, même si ce n'est pas à plein temps, de la cohabitation parentale en termes de consommation et d'équipements. Cette situation, qui caractérise principalement les étudiants de milieux favorisés, est vécue comme une période temporaire d'investissement dans l'avenir et socialement construite comme telle ; la seule donnée du niveau de revenu monétaire directement perçu ne permet pas ici d'évaluer le niveau de consommation et de bien-être. Pour les jeunes, l'approche subjective est essentielle pour compléter les approches monétaires et en conditions de vie (Herpin et Verger, 1997 ; Godefroy et Missègue, 2012).

## **Plus de quatre jeunes au chômage ou inactifs sur dix sont exposés à des difficultés financières, y compris lorsqu'ils résident encore chez leurs parents**

Les jeunes au chômage ou inactifs sont les plus précaires à tout point de vue. Leur niveau de satisfaction est nettement plus bas que pour les autres jeunes adultes avec une note moyenne de six sur dix, contre respectivement 7,3 et 7,7 pour les jeunes en emploi et les jeunes en études (graphique 4). Leur situation matérielle est aussi particulièrement difficile : 43 % ont des difficultés financières et un quart se sent fortement privé. Ce chiffre monte à 41 % lorsqu'ils ne vivent plus chez leurs parents. Les jeunes au chômage ou inactifs non-cohabitants sont toutefois six sur dix à estimer que leurs parents pourraient les héberger en cas de problème. Mais c'est nettement moins que les non-cohabitants en emploi, qui sont trois quarts dans ce cas. Les jeunes inactifs ou au chômage entretiennent d'ailleurs moins souvent que les autres de bonnes relations avec leurs parents : 78 % des cohabitants et 65 % des non-cohabitants contre 89 % des jeunes en emploi cohabitants et semi-cohabitants et 82 % des jeunes en emploi non-cohabitants.

Les jeunes inactifs ou au chômage sont d'autant plus exposés à la précarité qu'ils sont sortis du système éducatif peu ou pas diplômés. Si leurs revenus mensuels moyens fin 2014 sont similaires à ceux des jeunes inactifs ou au chômage possédant un diplôme équivalent ou supérieur au baccalauréat, leur perception en termes de conditions de vie est nettement plus négative : leur satisfaction moyenne est de 5,9 (contre 6,3 pour les plus diplômés) ; ils sont trois sur dix à être fortement privés (contre deux sur dix des plus

diplômés) ; la moitié d'entre eux fait face à des difficultés financières (contre 35 % des plus diplômés). Les perspectives d'avenir de ces jeunes ne leur permettent pas de percevoir cette précarité comme une situation temporaire (Solard et Coppoletta, 2014).

## Bibliographie

Afsa-Essafi C., « Les modèles logit polytomiques non ordonnés : théorie et applications », *Document de travail de la DSDS*, n° 0301, INSEE, décembre 2003.

Arnault S., Crusson L., Donzeau N., Rougerie C., « Les conditions de logement fin 2013 », *Insee Première*, n° 1546, avril 2015.

Baudelot C., Establet R., *Avoir 30 ans en 1968 et en 1998*, Seuil, coll. « L'épreuve des faits », 2000.

Castell L., Portela M., Rivalin R., « Les principales ressources des 18-24 ans. Premiers résultats de l'Enquête nationale sur les ressources des jeunes », *Études et Résultats*, n° 965, DREES, et *Insee Première*, n° 1603, INSEE, juin 2016.

Castell L., Rivalin R., Thouilleux C., « L'accès à l'autonomie résidentielle pour les 18-24 ans : un processus socialement différencié », *France Portrait social*, coll. « Insee Références » édition 2016.

Dormont B., Dufour-Kippelen S., « Insertion professionnelle et autonomie résidentielle : le cas des jeunes peu diplômés », *Économie et Statistique*, n° 337-338, 2000.

Driant J.C., Casteran B., O'Prey S., « Les conditions de logement des ménages jeunes », *Les travaux de l'Observatoire*, ONPES, 2008.

Galland O., *Sociologie de la jeunesse*, Armand Colin, 2011.

Godefroy P., Missègue N., « Pauvreté monétaire et en termes de conditions de vie : sur cinq années, un tiers de la population a été confrontée à la pauvreté », *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2012.

Grignon C., Gruel L., « Le logement étudiant », *Rapport de l'Observatoire de la Vie Étudiante*, octobre 2003.

Herpin N., Verger D., « Les étudiants, les autres jeunes, leur famille et la pauvreté », *Économie et Statistique*, n° 308-309-310, 1997.

Laferrère A., « Quitter le nid : entre forces centripètes et centrifuges », *Économie et Statistique*, n°381-382, 2005.

Lhommeau B., « Quand les jeunes n'habitent pas chez leurs parents : revenus et niveau de vie », *Études et Résultats*, n° 867, DREES, février 2014.

Portela M., Dezenaire F., « Quitter le foyer familial : les jeunes adultes confrontés à la crise économique », *Études et Résultats*, n° 887, DREES, juillet 2014.

Portela M., de Saint Pol T., Alberola É., « Ressources et parcours vers l'indépendance des jeunes adultes en France », *Dossier Solidarité Santé*, n° 51, DREES, février 2014.

Solard J., Coppoletta R., « La décohabitation, privilège des jeunes qui réussissent ? », *Économie et Statistique*, n° 469-470, 2014.

Van de Velde C., *Devenir adulte. Sociologie comparée de la jeunesse en Europe*, Presses universitaires de France, coll. « le lien social », 2008.

## Les dossiers de la DREES

Novembre 2016 /// N°8

---

### Ressources et accès à l'autonomie résidentielle des 18-24 ans

---

**Directeur de la publication**  
Franck von Lennep

**Responsable d'édition**  
Souphaphone Douangdara

**Création graphique**  
Philippe Brulin

**ISSN**  
2495-120X



Ministère des Affaires sociales et de la Santé  
Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)  
14 avenue Duquesne - 75 350 Paris 07 SP  
Retrouvez toutes nos publications sur [www.drees.social-sante.gouv.fr](http://www.drees.social-sante.gouv.fr)